

UNIVERSITÉ MONTPELLIER II
SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC

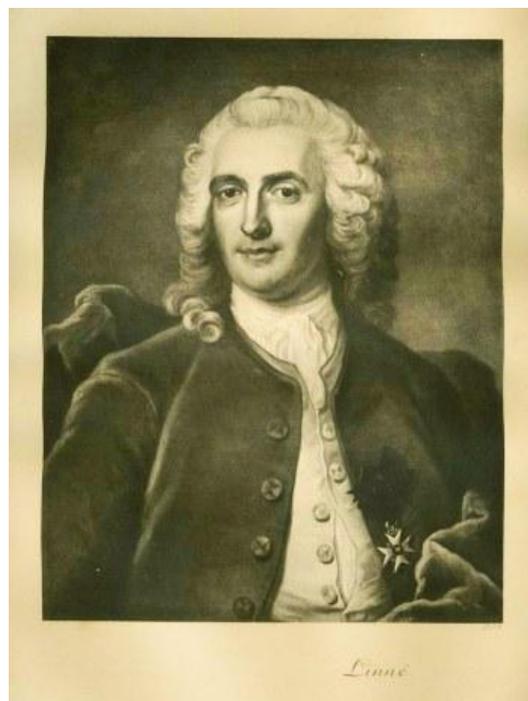


Établissement d'un guide de nomenclature normalisée en français pour les trachéophytes de France métropolitaine

Mémoire de Master 1-Biodiversité végétale tropicale (B.V.T)
Stage réalisé au sein de l'association Tela Botanica du 01 Mars au 31 Aout 2011
sous la direction de Maréva NOËL

Mélanie DURÉCU

20/08/2011



Association Tela Botanica, Institut de Botanique, 163 Rue Auguste Broussonnet
34090 MONTPELLIER, FRANCE

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui ont contribué à ce travail et m'ont permis de mener à bien ce projet :

- À Daniel MATHIEU (président fondateur de l'association Tela Botanica), Joël MATHEZ (Botaniste retraité, ancien maître de conférences à l'Université Montpellier 2) et Michel CHAUVET (Agronome et ethnobotaniste à l'UMR AMAP), pour leur collaboration dans l'établissement du guide de nomenclature, leurs remarques pertinentes, leur relecture ainsi que leur soutien.
- À Maréva NOËL (chef de projet Référentiels Taxonomiques pour Tela Botanica et maître de stage) pour ses conseils, son soutien et son attention tout au long de mon travail.
- À Élise MOUYSSSET (directrice de Tela Botanica) qui m'a toujours mis à disposition ce dont j'avais besoin et à toute l'équipe des salariés de Tela Botanica pour leur accueil chaleureux.
- À toutes les personnes qui m'ont donné de précieux conseils pendant toute la durée de mon travail.

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	1
	Le nom des plantes.....	1
	Un seul nom français.....	2
	Objectif et contexte de l'étude	4
II.	MATÉRIELS ET MÉTHODES	4
	Choix de l'échantillon	6
	Méthodologie de G.Lamoureux	7
	Informations recueillies pour chaque espèce	7
	Le réseau Tela Botanica.....	9
	Outils informatiques.....	9
III.	RESULTATS.....	10
	Règles générales.....	10
	Règles pour les noms de genre	11
	Règles pour les épithètes spécifiques et sous-espèces.....	13
	Comment utiliser le guide ?	14
IV.	DISCUSSION	15
	Beaucoup de problèmes et beaucoup de solutions.....	15
	Une proposition.....	15
	Etablir une version initiale du guide (Vo).....	16
V.	CONCLUSION	17
	BIBLIOGRAPHIE	
	ANNEXES	
	RÉSUMÉ-ABSTRACT	

I. INTRODUCTION

Le nom des plantes

Dès l'aube de l'humanité, les plantes ont été utilisées comme médicaments, aliments, objets de décoration, poisons, matériaux, fétiches, symboles... Mais pendant des siècles, leur fonctionnement resta une notion imperceptible et mystérieuse. Ainsi, les hommes apprirent vite à les reconnaître, à échanger entre eux des informations à leur propos, et donc, à les nommer.

Les premiers ouvrages décrivant les plantes et leurs vertus firent leur apparition en Grèce avec Théophraste (vers 314 avant J.-C.) et Dioscoride (60 apr. J.-C.) et en Italie avec Pline (23-76 apr. J.-C.). Dioscoride dans son ouvrage en grec connu sous le nom de *De Materia medica*, désigne les plantes médicinales en grec, latin, perse, syrien, égyptien et espagnol (ALLORGE, 2008). Les ouvrages de Pline et Dioscoride resteront jusqu'à la fin de la Renaissance les seuls ouvrages de base, copiés, recopiés et modifiés maintes fois, avec l'apport des sources arabes. Mais la méconnaissance des plantes d'où provenait la matière médicale, les substitutions entre plantes pour un même usage et les confusions engendrées par les traductions ont abouti à un chaos de la nomenclature. En effet, les traducteurs, les commentateurs ou encore les praticiens s'accordaient rarement ; « *on donnait ainsi facilement vingt noms à la même plante et à vingt plantes le même nom* » (ROUSSEAU, 1802).

C'est au 16^{ème} siècle que l'on vit apparaître de « vrais » botanistes (Charles de L'Écluse (1526-1609), Mathias De Lobel (1538-1616), Andrea Cesalpino (1519-1603)...). Ces auteurs qui commençaient à réunir les espèces et à séparer les genres prirent conscience de la difficulté de s'accorder sur un nom. On vit ainsi de nombreux noms apparaître sous forme de longues phrases descriptives et embarrassantes appelées polynômes. Tous ces auteurs publiaient en latin, qui était la langue scientifique de l'époque, et qui est resté la langue de la nomenclature biologique.

C'est aux frères Bauhin¹ (en particulier Gaspard Bauhin), fin 17^{ème}, que l'on doit l'établissement d'une synonymie entre les noms de plus de 3000 espèces de plantes donnés par des auteurs précédents. Ainsi, G. Bauhin commence par regrouper toutes les appellations désignant une même plante, puis dénomme cette plante selon la structure logique qu'il emploie pour sa nomenclature (SELOSSE, 2005).

1 Jean Bauhin (1541-1612) qui écrit, entre autre, *Historia plantarum universalis* publié de façon posthume en 1650 et Gaspard Bauhin (1560-1624) auteur du fameux *Pinax theatri botanici* en 1596, publié en 1671.

Avec les grands voyages et face à l'afflux de végétaux qui résulte des grandes explorations, les botanistes durent rapidement trouver une méthode de classification ainsi qu'une nomenclature uniformisée. C'est ainsi que Tournefort (1656-1708) se distingua en réformant en partie la nomenclature et en attribuant systématiquement une espèce à un genre. Il définit le genre par un mot (en latin toujours) qu'il place en premier rang et le fait suivre par un ou plusieurs mots descriptifs déterminant ainsi l'espèce. Les noms des plantes restaient malgré tout de longues phrases devenues « *absolument insupportables* » (ROUSSEAU, 1802).

C'est Carl von Linné (1707-1778) qui entreprit l'immense travail de refonte générale des lourdes nomenclatures existantes en établissant un certain nombre de règles qu'il décline et applique dans son ouvrage *Species Plantarum* publié en juillet 1753. Dans son système, chaque espèce est désignée par deux mots (binôme linnéen) : un nom générique (nom de genre) auquel est associée une épithète qui qualifie l'espèce. De plus, il approfondit les recherches de synonymie botanique en portant une réelle attention aux travaux des frères Bauhin (notamment du *Pinax* de G. Bauhin). Linné rencontre grâce à sa nomenclature binominale un franc succès étant donné qu'elle est encore aujourd'hui, dans le monde entier, la seule utilisée.

Actuellement, c'est le Code International de Nomenclature Botanique (ICBN) qui régit la nomenclature botanique : « *Le présent Code tend à établir une méthode stable de dénomination des groupes taxinomiques, permettant d'éviter et de rejeter les noms qui peuvent être source d'erreur ou d'ambiguïté ou qui engendrent la confusion dans la science* » (Préambule 1 du Code International de Nomenclature Botanique de St Louis, 1999, traduit en français par V. Malécot et R. Soca pour le réseau Tela Botanica)².

C'est donc après des siècles de recherches et de querelles sur la nomenclature botanique que les scientifiques semblent s'être mis d'accord sur un « langage » scientifique commun afin de faciliter leurs échanges³.

Un seul nom français

La nomenclature botanique latine reste indispensable à la communication entre scientifiques, mais aujourd'hui il existe incontestablement une demande et un besoin de

2 La première version du Code vit le jour en 1867 lors du Congrès de botanique de Paris (établi au départ par Alphonse de Candolle et revu par un groupe de travail, rédigé en français) et le code actuellement en vigueur est le code de Vienne de 2006, rédigé en anglais uniquement.

3 L'ICBN reste malgré tout en constante évolution, il est révisé régulièrement lors des réunions de la section de nomenclature des divers Congrès Internationaux de Botanique, environ tous les 6 ans.

nommer les plantes par un nom français. En effet, dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il s'agit de communiquer avec le grand public (commercialisation, exposition, flores simplifiées...) et pour les textes juridiques (arrêtés de protection d'espèces menacées), l'utilisation d'un et un seul nom en français s'impose. Cela permettrait une utilisation plus commode par les « non-botanistes » qui trouvent les noms latins souvent incompréhensibles et difficiles à retenir. N'est-il pas plus facile de retenir le nom de Reine des prés plutôt que *Filipendula ulmaria* (L.) Maxim. ?

De nombreuses plantes possèdent déjà, depuis des siècles, des noms vernaculaires⁴ généralement tirés d'usages et souvent propres à une région. Ainsi, on verra plusieurs noms attribués pour une même plante ou un seul nom attribué à plusieurs plantes.

L'intérêt de créer des règles de nomenclature botanique pour l'établissement d'un nom français paraît donc justifié dans certaines conditions. Il est important de noter que ces noms ne sont pas destinés à remplacer les noms scientifiques mais bien au contraire à les compléter pour une meilleure communication. Ils ne doivent pas non plus être pris comme uniques dans la langue française et ainsi venir effacer les noms vernaculaires. En effet, ces noms dans diverses langues, dialectes ou usages régionaux sont encore très utilisés dans certaines régions (par exemple *chicon* pour l'endive dans le nord de la France) et font partie d'un patrimoine culturel d'un grand intérêt pour les historiens, linguistes, anthropologues... Ils doivent donc faire l'objet d'une attention particulière pour éviter leur disparition.

Aucune publication française ne statue sur une méthodologie particulière à adopter pour ne retenir qu'un seul nom de plante en français. Des botanistes y ont réfléchi en France et au Canada et la question soulève de nombreux problèmes. Au Québec, une méthodologie intéressante sur le choix d'un seul nom en langue française a été établie par G. Lamoureux et son équipe dans l'ouvrage *Flore printanière* (2003). Des propositions ont aussi été faites dans d'autres groupes taxonomiques (pour les mollusques (FONTAINE B. & al, 2010), les oiseaux ou encore les champignons (ROVEA J.)).

Il s'agit donc d'établir des règles qui puissent converger vers un guide de nomenclature pour le choix de noms de plantes précis, uniques dans la langue française. Destinés à la communication pour le grand public et aux textes réglementaires liés à la protection des plantes, ces règles inciteront à retenir des noms simples, plutôt élégants, évocateurs, et si possible déjà utilisés par une majorité de la population tout en évitant les décalques

⁴ « Un nom vernaculaire est un nom usuellement donné à une espèce animale ou végétale dans une langue vernaculaire » (Wikipédia) ; langue vernaculaire = « langue communément parlée dans les limites d'une communauté » (CNRTL)

systématiques du latin et, si cette solution ne peut être évitée, les erreurs grossières de traduction.

Dans la communauté scientifique, on trouve les termes de noms communs, noms populaires, noms normalisés, noms scientifiques français (...) pour désigner cette nomenclature. Dans ce travail, il semble adapté d'utiliser le terme de « nom normalisé ». En effet normaliser revient à « *appliquer une norme de manière [...] à faciliter l'utilisation généralisée* » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)).

Ainsi, trois niveaux de nomenclature qui méritent toutes une grande attention peuvent être distingués : la nomenclature internationale scientifique binominale linnéenne, la nomenclature normalisée en langue française et les noms en langues vernaculaires.

Objectif et contexte de l'étude

L'objectif de cette étude est donc de réaliser un guide de nomenclature normalisée pour les trachéophytes de métropole en se basant sur les travaux préexistants réalisés au Canada par G.Lamoureux (LAMOUREUX, 2003).

Ce travail est réalisé au sein de l'association Tela Botanica. Créée en 1999 cette association a pour objectif principal de « *créer des « biens communs » au service de la connaissance et de la protection de la flore* » (Tela Botanica). Dans cette perspective elle permet la mise en relation des botanistes, la collecte et la diffusion des informations ainsi que l'accompagnement de projets collaboratifs.

L'établissement d'une nomenclature normalisée s'inscrit dans le cadre du « programme référentiels flore et fonge de France » animé par l'association. Les quatre acteurs de ce programme sont le MEEDDM (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer), le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle), la FCBN (Fédération des conservatoires botaniques nationaux) et Tela Botanica. L'objectif principal que poursuivent ces structures est de diffuser un référentiel nomenclatural et taxonomique de la flore, la faune et la fonge de métropole et d'outre-mer pour ainsi être la référence tant sur le plan politique que public, que ce soit au niveau régional, national ou international.

Retenir un seul nom scientifique par taxon, établir la synonymie des noms de ces taxons ou encore faire correspondre un nom français et un seul à chaque nom latin retenu du référentiel font partie des réalisations principales du référentiel. Cette dernière initiative paraît en effet essentielle pour faciliter la communication. Lorsqu'un arrêté de protection est fixé

pour une plante, même s'il n'est spécifié nulle part que le nom de la plante doit figurer obligatoirement en français en plus du nom latin, il est fortement conseillé de le mentionner.

Aujourd'hui de nombreuses bases de données telles qu'eFlore⁵ ou Flora⁶ comportent des noms français différents, uniques ou multiples, recueillis différemment dans différents ouvrages. Ainsi dans un programme de référencement servant de base générale pour la communication entre professionnels et grand public, il paraît intéressant, voire indispensable, d'établir une base de données comportant un seul nom français : le nom normalisé.

⁵ Base de données de Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/page:bdnff>

⁶ Base de données du CBN-Bassin Parisien : <http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/biodiversite/especes.jsp>

I. MATÉRIELS ET MÉTHODES

Afin de bien démarrer cette étude il parut indispensable dans un premier temps de consulter l'avis de différents botanistes sur la question d'un nom français unique. C'est notamment grâce à ces précieux avis recueillis au sein du réseau Tela Botanica qu'il a été possible d'établir une stratégie pour la mise en place d'une nomenclature normalisée en français. Cette stratégie prend largement appui sur les travaux déjà menés sur ce sujet par G.Lamoureux et son équipe au Canada.

Ainsi, un échantillon de divers noms de plantes sélectionnés au vu des perspectives et de la finalité de ce travail à été analysé suivant la méthodologie de G.Lamoureux.

Les différentes données recueillies suite à l'analyse ont ainsi servi à proposer une nouvelle version du guide de G.Lamoureux adaptée à la flore et à la culture Française : Le guide de nomenclature normalisée en français des trachéophytes de France métropolitaine.

Choix de l'échantillon

Au cours de cette étude, 232 noms d'espèces de trachéophytes de métropole ont été analysés. Le guide étant destiné à la communication pour le grand public et aux textes réglementaires liés à la protection des plantes, il paru intéressant de travailler sur un échantillon de plantes bien précis.

Ainsi parmi les 232 noms d'espèces, 129 désignent des espèces « courantes » et 103 désignent des plantes protégées sur l'ensemble du territoire national français. La liste des plantes dites « courantes » à été établie par le projet « Sauvages de ma rue »⁷ de Paris, programme de sciences participatives piloté par le MNHN et Tela Botanica (MACHON, 2011). La liste de noms des plantes protégées sur le territoire français est une sélection de 103 espèces prises au hasard dans la liste des 427 espèces des annexes I et II figurant dans l'arrêté du 20 janvier 1982 (parut au JO du 13 mai 1982) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 aout 1995. Sur ces listes figurent les noms scientifiques (accompagnés de leur nom d'auteur pour la liste des espèces protégées mais pas pour la liste de « Sauvages de ma rue ») ainsi qu'un nom en français pour chaque espèce.

⁷ <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/>

Méthodologie de G.Lamoureux

La méthodologie canadienne de G.Lamoureux et de son équipe de l'édition Fleurbec est la seule méthode que nous avons identifiée permettant de ne retenir qu'un seul nom français pour une espèce de plante donnée (Méthodologie en annexe I).

Selon cette dernière, le nom français suivra le principe de binominalité des noms latins (genre + épithète spécifique). Ainsi il est préconisé deux règles de base auxquelles vont venir s'ajouter exemples et exceptions :

- « pour le genre : conserver un seul nom de genre français par genre latin, sauf pour de très rares exceptions
- pour l'épithète spécifique : adopter des noms populaires très répandus (...) et éviter les termes techniques ou ne figurant pas au dictionnaire. » (G.LAMOUREUX, 2002)

L'innovation qu'apportent ces règles paraissant intéressante à approfondir pour la mise en place de noms normalisés, c'est cette méthodologie qui a été suivie afin de déterminer un nom français unique pour chaque nom d'espèce de l'échantillon. Cependant pour certaines de ces règles il fut important de venir appuyer les choix avec des informations complémentaires comme par exemple l'existence de synonymes d'un nom (comme c'est souvent le cas pour les noms de genre) ou encore son étymologie (en particulier pour les épithètes spécifiques).

C'est ainsi que divers problèmes ont pu être relevés et de nombreuses exceptions sont venues s'ajouter à celles de G.Lamoureux. Il s'agissait ensuite de modifier, supprimer ou ajouter des règles en fonction des problèmes rencontrés afin de proposer une version adaptée à la flore de France métropolitaine.

Informations recueillies pour chaque espèce

Pour de nombreux noms il parut nécessaire d'obtenir des informations supplémentaires non mentionnées dans la méthodologie suivie. Ainsi, chaque nom d'espèce de l'échantillon a été étudié minutieusement de manière à établir au mieux les règles principales à adopter pour retenir un nom normalisé.

L'évaluation de la popularité d'un nom français envisagé⁸ est l'étape la plus importante. Ainsi, il a été réalisé pour chaque espèce un inventaire du/des nom(s) français signalés dans chacune des quatre flores les plus utilisées en France :

- La « *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes* » par l'abbé H.COSTE
- « *La grande flore en couleurs* » de Gaston Bonnier

⁸ Le nom français envisagé est le nom qui paraît dans un premier temps le plus approprié au vue de l'usage et des connaissances de l'auteur. (Exemple : pour le nom de genre *Acer* le nom envisagé est « Érable »).

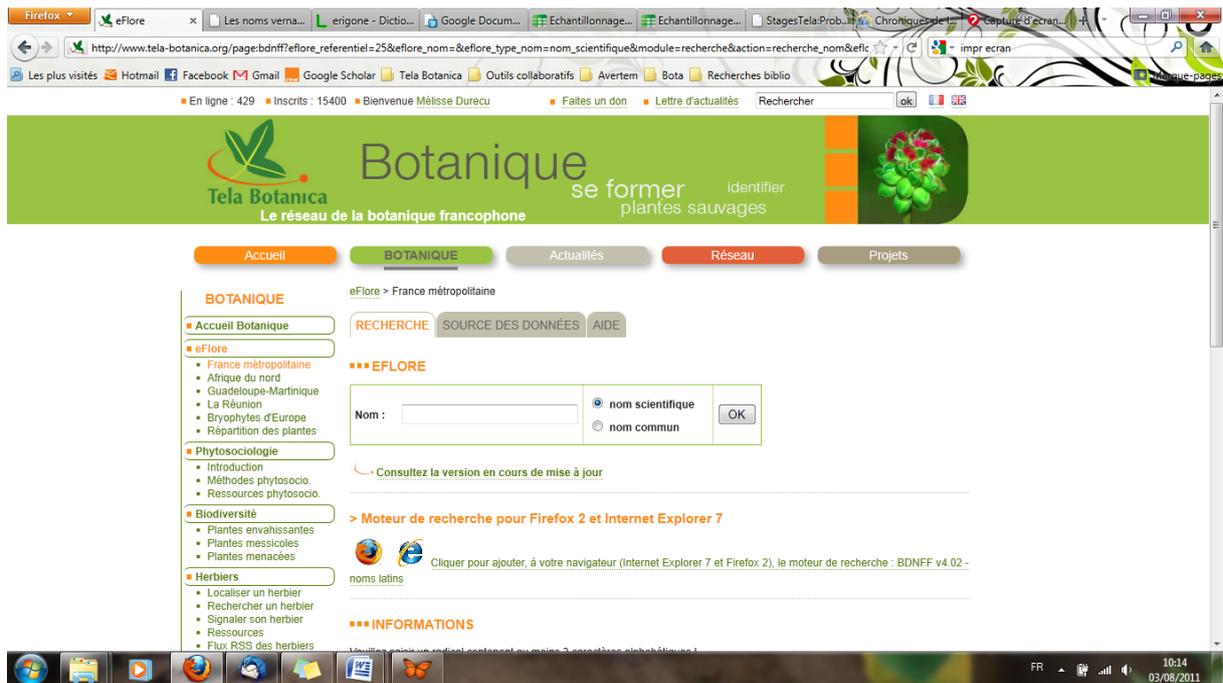


Figure 1 : Interface de consultation eFlore sur le site Tela Botanica

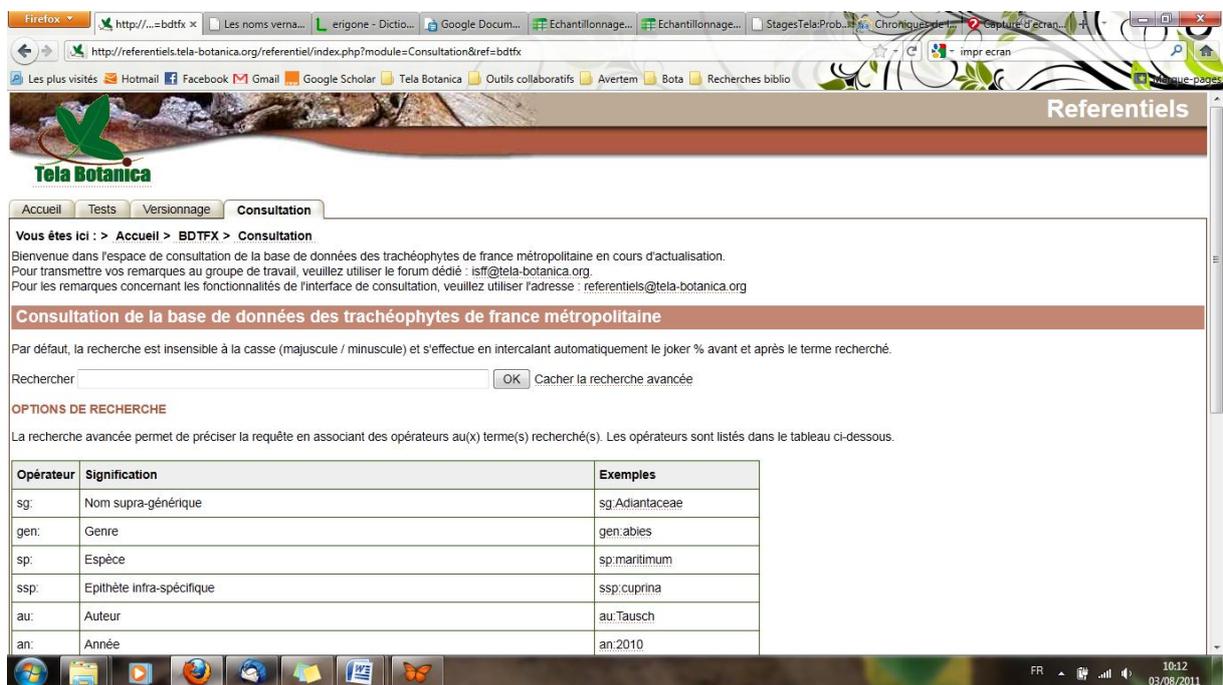


Figure 2 : Interface de consultation de la base de données des trachéophytes de France métropolitaine en cours de mise à jour

- « *Les quatre flores de France* » de Paul Fournier
- La « *Flore forestière française (guide écologique illustré)* » de Rameau, Mansion, Dumé et Timbal (Tome 1,2 et 3)

Les « noms communs retenus » de la base de données des trachéophytes de métropole actuellement proposés par Tela Botanica dans la base eFlore (BDNFF V4.02) (Figure 1) compilés par Jean-François LÉGER (membre du réseau Tela Botanica) ont aussi été recueillis.

L'utilisation d'un nom français pour plusieurs genres ou plusieurs espèces a aussi été évalué grâce à l'interface eFlore (BDNFF V4.02). Cette interface présente l'avantage de pouvoir faire des recherches dans la BDNFF V4.02 mais aussi dans la base de données de noms vernaculaires de J.F Léger. Il a ainsi été possible de rechercher à combien de noms latins (genre et espèce) correspond un même nom français.

La recherche de l'étymologie de chaque nom composant le bi-nom latin est très importante afin de conserver le sens donné à l'appellation d'une plante et ne pas faire d'erreur lors d'éventuelles retranscriptions en français. Cette recherche est faite à l'aide d'un dictionnaire étymologique de la flore française (FERRARI, 1984) et d'un dictionnaire latin/français (GAFFIOT, 1934).

Dans certains cas, il est aussi indispensable de faire une recherche de synonymie du nom latin (genre ou espèce) du fait de l'instabilité des noms botaniques scientifiques. Par exemple certains noms de genre peuvent être synonymes suite à un remaniement nomenclatural et se voir attribuer le même nom normalisé (exemple : éclatement du genre *Delphinium* : Dauphinelle est le nom normalisé du genre *Delphinium* et *Consolida*). Cette recherche a été réalisée grâce à eFlore (BDNFF V4.02) et à l'interface de consultation du référentiel des trachéophytes de métropole en cours de réalisation⁹ (figure 2) qui renseignent de façon très complète les synonymes d'un nom latin.

Il est important de préciser que le choix de la binominalité entraîne un traitement séparé du nom générique et de l'épithète spécifique (malgré une indispensable et évidente mise en relation). Ce choix se retrouve en effet dans la méthodologie de G.Lamoureux où les règles pour le genre et pour l'épithète spécifique sont séparées.

⁹ <http://referentiels.tela-botanica.org/referentiel/index.php?module=Consultation&ref=bdtfx>

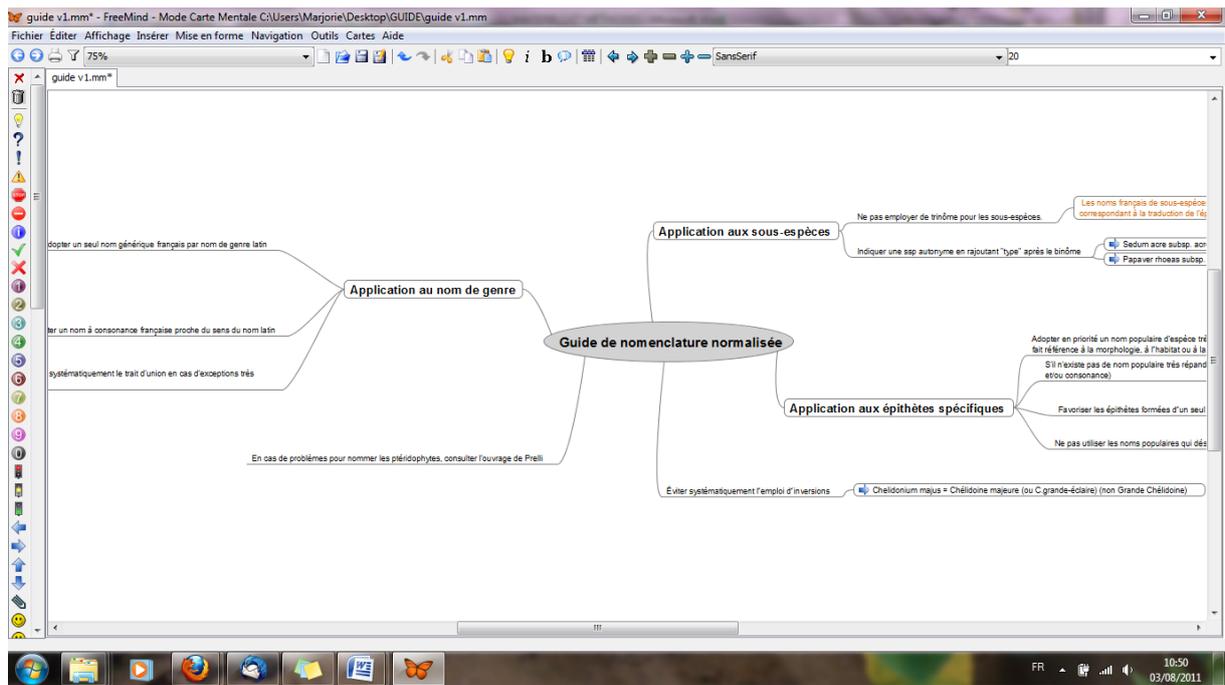


Figure 3 : Base de l'arborescence du guide de nomenclature réalisée à l'aide du logiciel Freemind

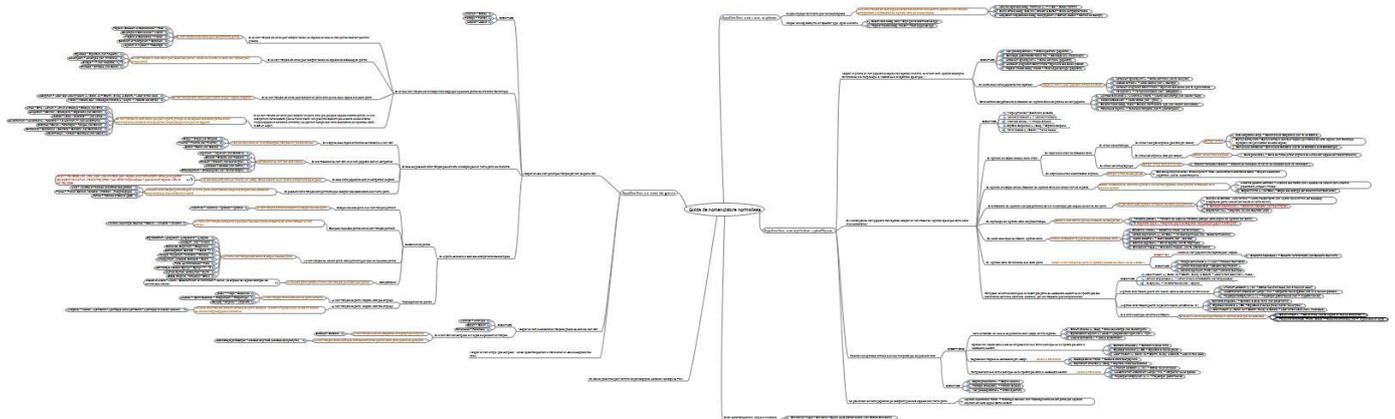


Figure 4 : Arborescence dépliée du guide de nomenclature

Le réseau Tela Botanica

M.Chauvet (Agronome et ethnobotaniste à l'UMR AMAP), J.Mathez (Botaniste retraité, ancien maître de conférences à l'Université Montpellier 2) et D.Mathieu (Président-fondateur de Tela Botanica, botaniste) sont des membres du CST (Comité Scientifique et Technique) de Tela Botanica pertinents sur le sujet des noms normalisés. C'est avec ces personnes ressources que les problèmes concernant la nomenclature normalisée ont été discutés et que des solutions ont été trouvées.

Le réseau de Tela Botanica fut aussi utilisé comme interface de communication sur le sujet. Au fur et à mesure de l'avancée du travail, les données ont été partagées en ligne et soumises à discussions sur l'espace projet « noms vernaculaires » du réseau.

Outils informatiques

L'essentiel du traitement informatique des données a eu lieu grâce au tableur Excel et mis en partage avec les personnes ressources sur un tableau de Google Document.

Une arborescence logique du guide de nomenclature a été créée grâce au logiciel libre FreeMind (figure 3 et 4).

II. RESULTATS

Que ce soit pour les règles générales, les règles pour les noms de genres ou celles concernant les épithètes spécifiques, chacune des observations est basée sur les propositions initiales faites par G.Lamoureux. Ainsi, au cours de l'échantillonnage différents problèmes sont soulevés et différentes solutions convergentes, divergentes ou innovantes ont émergé.

Règles générales

Le problème principal était de trouver un nom français reflétant à la fois le nom scientifique et le nom populaire. La méthodologie de G.Lamoureux préconise l'emploi de la binominalité avec un nom de genre français par genre latin et une épithète spécifique proche du nom populaire de la plante. Cette règle convient totalement pour les noms normalisés destinés à la fois aux botanistes et au grand public. Ainsi, à l'image de la nomenclature scientifique botanique, on insistera sur l'emploi systématique de bi-noms.

Cependant, il paraît très important d'éviter systématiquement l'emploi d'inversions entre le nom de genre et l'épithète spécifique du bi-nom (exemple : *Chelidonium majus* L. = Chélidoine majeure et non Grande chélidoine). Cela facilitera notamment l'indexation des noms normalisés.

De plus, la recherche d'une épithète spécifique pertinente passe par l'évaluation de la popularité d'un nom français. Afin de ne pas se méprendre en évaluant la priorité d'un nom selon ses propres idées, il est indispensable de compiler les données de différents ouvrages botaniques très utilisés en France tels que la « *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes* » par l'abbé H.COSTE, la « *Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique* » de G.BONNIER, « *Les quatre flores de France* » de P.FOURNIER, la « *Flore forestière française (guide écologique illustré)* » de RAMEAU, MANSION, DUMÉ et TIMBAL (Tomes 1,2 et 3) ou encore la liste des « noms communs retenus » (ne pas tenir compte des noms secondaires ou régionaux) compilés par Jean-François LÉGER dans la base de donnée des trachéophytes de métropole actuellement proposés par Tela Botanica dans la base eFlore (BDNFF V4.02). Pour les cas particuliers du groupe des Ptéridophytes, se référer aux noms proposés par R.PRELLI dans son ouvrage *Fougères et plantes alliées d'Europe occidentale* en raison de l'effort de normalisation réalisé par cet auteur.

Dans la flore française actuelle il existe un très grand nombre de sous-espèces. Ainsi il parut indispensable dans ce travail d'attribuer un nom normalisé aux sous-espèces

contrairement aux travaux de G.Lamoureux qui ne s'arrêtent qu'au rang de l'espèce (section 4 du guide en annexe II).

Une des règles divergentes du point de vue de G.Lamoureux concerne la stabilité de la nomenclature normalisée en cas de changement de la nomenclature scientifique. Si elle préconise un nom français reflétant le nom latin même en cas de changement, l'idée que nous proposons est justement la stabilité du nom normalisé face au nom scientifique en constante évolution (article 4 du guide en annexe II).

Certains problèmes généraux sont rencontrés et semblent cependant difficiles à résoudre à cette étape du travail. En effet, déjà présents pour la nomenclature scientifique, ils doivent encore être soumis à discussion avant la mise en place d'une règle précise dans le guide de nomenclature normalisée. C'est le cas des questions « majuscule ou minuscule ? » et « masculin ou féminin ? ».

G. Lamoureux a un avis très précis sur l'utilisation de la majuscule. En effet, elle ne préconise en aucun cas son utilisation et préfère systématiquement la minuscule pour le nom de genre comme pour l'épithète spécifique. Pour le moment aucune règle n'est préconisée dans le guide présenté ici. Cependant, pour l'établissement des noms normalisés de l'échantillon de ce travail, il a été décidé d'appliquer une majuscule au nom de genre et une minuscule à l'épithète spécifique sauf pour les épithètes directement dérivées de noms de personnes, de lieux ou si une majuscule est présente sur l'épithète latine.

De même, aucune proposition n'a été formulée pour déterminer le genre grammatical d'un nom traduit du latin, mais le problème a été rencontré pour certaines épithètes spécifiques lors de l'échantillonnage (exemple : *Hierochloe odorata* (L.) Beauv. = Hiéochloé odorant ou Hiéochloé odorante ?).

Règles pour les noms de genre

Pour les noms de genre, G.Lamoureux préconise cinq règles. Pour le guide de nomenclature normalisée¹⁰, ces dernières ont été compilées en trois règles principales :

- Adopter un seul nom générique français par nom de genre latin (article 5). Cela permet de bien distinguer les espèces appartenant au même genre.
- Adopter un nom à consonance française proche du sens du nom latin (article 6). Il paraît plus intéressant de se baser sur le nom de genre en latin pour établir le nom de genre normalisé. En effet cela facilite l'attribution d'un nom de genre à chaque espèce,

¹⁰ Guide présenté en Annexe II

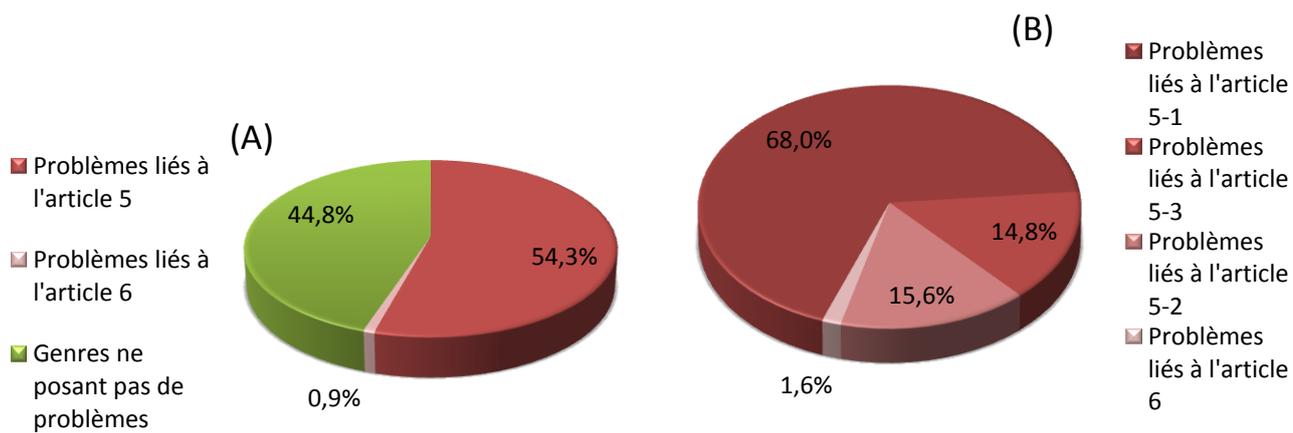


Figure 5 : Fréquence des problèmes généraux rencontrés pour l'établissement d'un nom de genre (A) et détail des problèmes (B)

facilite la mémorisation par les botanistes mais permet aussi aux non botanistes de se familiariser avec la nomenclature scientifique.

- *Adopter un nom simple (pas composé) : Utiliser systématiquement le trait d'union en cas d'exceptions très rares* (article 7). Ainsi, la distinction entre le nom de genre et l'épithète spécifique est évidente.

Si ces règles paraissent plutôt simples, elles posent souvent de nombreux problèmes dans la pratique. En effet, sur l'échantillon étudié et si l'on s'en tient à ces seules règles, 44.8% des noms de genre ne posent pas de problèmes lors de l'attribution d'un nom normalisé (figure 5-A). Il n'en reste donc pas moins de 55.2% pour lesquels cela paraît plus difficile. Un affinage des règles est donc nécessaire.

Les problèmes les plus fréquents (54.3%) concernent l'article 5. Il paraît en effet très difficile de n'adopter qu'un seul nom français par nom de genre latin. Trois cas de figure se présentent :

- *un seul nom français est envisagé mais s'applique à plusieurs genres du référentiel taxonomique* (article 5-1). C'est le cas le plus fréquent, il représente 68% des problèmes pour les noms de genre (figure 5-B).
- *deux ou plusieurs noms français sont envisagés pour un même genre du référentiel* (article 5-2). Un peu moins fréquent, ce cas représente tout de même 15,6% des problèmes.
- *le genre considéré a subi des changements taxonomiques* (article 5-3). Cela représente 14,8% des problèmes. Cependant, il n'est pas rare que des changements taxonomiques soient comptés comme des cas de l'article 5-1.

Par la suite, chaque cas est encore affiné de manière à proposer une solution adaptée à chaque problème (articles 5-1, 5-2 et 5-3).

Règles pour les épithètes spécifiques et sous-espèces

Toutes les principales règles énoncées par G.Lamoureux pour l'épithète spécifique sont reprises quelque peu modifiées dans ce guide. Elles ne figurent cependant pas toutes au rang principal.

Les principales règles établies dans le guide pour les épithètes spécifiques sont les suivantes :

- *Adopter en priorité un nom populaire d'espèce très répandu (monôme, ou bi-nom dont l'épithète descriptive fait référence à la morphologie, à l'habitat ou à la répartition spécifique)* (article 8). De cette manière, le nom normalisé permet une meilleure compréhension et mémorisation par les non-botanistes

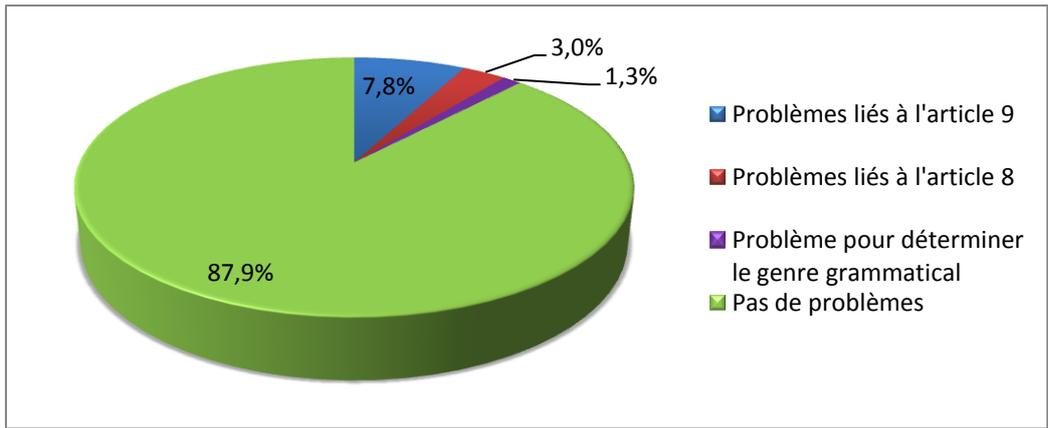


Figure 6 : Proportion de noms posant problèmes ou non pour l'établissement de l'épithète spécifique

- *S'il n'existe pas de nom populaire très répandu, adopter un nom traduit de l'épithète spécifique latine* (article 9). Il faut faire extrêmement attention à l'étymologie latine pour la traduction, des erreurs sont souvent commises et il est important de pouvoir les détecter mais surtout de ne pas en générer.
- *Favoriser les épithètes formées d'un seul mot plutôt que de plusieurs mots* (article 10). Même s'il comporte de nombreuses exceptions, cet article est important afin d'éviter la création de polynômes trop « indigestes ».
- *Ne pas utiliser les noms populaires qui désignent plusieurs espèces d'un même genre* (article 11). Il est en effet bien important de pouvoir correctement désigner l'espèce que l'on nomme au sein de son genre.

Les deux autres règles de G. Lamoureux concernent les épithètes latines faisant référence à un autre genre, et les termes techniques ne faisant pas partie du langage courant. Elles ne s'appliquent que dans le cas où un nom traduit découle de l'épithète latine. C'est pourquoi elles ont été placées en sous-article de l'article 9 (article 9-6 et 9-7).

L'attribution d'une épithète latine demande, de la même façon que pour l'attribution d'un nom de genre, de nombreuses précisions. Cependant, les problèmes rencontrés en suivant ces simples règles sont bien moins importants que pour les genres. Dans l'échantillon analysé ici, 87.9% des épithètes n'ont pas de mal à être déterminées (figure 6). Les difficultés rencontrées sont majoritairement dues à la traduction latine (article 9), souvent délicate de par leur étymologie ou à cause de la difficulté de choisir entre deux traductions pertinentes.

Pour les sous-espèces, les deux règles proposées sont totalement innovantes. Les articles 12 et 13 sont donc des propositions qui, au vu de l'échantillon réalisé, ne posent pas de problèmes.

Au total, c'est 63.4% des espèces de l'échantillon qui posent problème pour l'attribution d'un nom normalisé (nom de genre et épithète spécifique confondu).

Comment utiliser le guide ?

Dans un premier temps il est indispensable de prendre connaissance des règles de base (article 1, 2, 3 et 4).

Ensuite, parcourir différentes flores de références afin de se faire une opinion sur les noms français les plus utilisés. Très vite un ou plusieurs noms normalisés pour le nom de genre et pour l'épithète spécifique sont envisagés.

(A)

Liste	Nom scientifique (de la liste)	Nom scientifique retenu dans la base de données (BD) des trachéophytes de métropole en cours	Nom Français de la liste
A2-Dicots	Dianthus superbus L.	Dianthus superbus L.	Oeillet magnifique

(B)

Nom Français (NF) de la flore de Coste			NF de la flore de Bonnier	NF de la flore de Fournier			NF de la Flore forestière		Nom(s) recommandé(s) e flore	Noms français BD trachéophytes de métropole (en cours)
Page	Genre	Espèce		Page	Genre	Espèce	Genre	Espèce		
I-191	Oeillet	Oeillet à plumet, Mignardise des près	Œillet à lanières, Œillet superbe	327	Oeillet (gr. zeus, Dios, Jupiter ; anthos=Fl : fleur de jupiter, allusion à leur beauté)	NC	Oeillet	Œillet superbe	Oeillet magnifique, Oeillet superbe, Oeillet à plumet	NC

(C)

Nom du genre en Français envisagé	Notes* (genre)	Nom de l'épithète spécifique en Français envisagé	Notes* (épithète)	Nom normalisé retenu
Dianthus = Oeillet	<p><u>Autres espèces appelées Œillet :</u></p> <p><i>Silene-flos-jovis</i> (L.) Greuter & Burdet, (nom 2nr ou régional)</p> <p><i>Silene-viscaria</i> (L.) Borkh., (nom 2nr ou régional)</p> <p><i>Silene-flos-cuculi</i> (L.) Clairv., (nom 2nr ou régional)</p> <p><i>Petrorhagia nanteuillii</i> (Burnat) P.W.Ball & Heywood, (synonyme de <i>Dianthus</i>)</p> <p><i>Petrorhagia saxifraga</i> (L.) Link, (synonyme de <i>Dianthus</i>)</p> <p><i>Petrorhagia dubia</i> (Raf.) G.López & Romo, (synonyme de <i>Dianthus</i>)</p> <p><i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, (synonyme de <i>Dianthus</i>)</p> <p><i>Gypsophila muralis</i> L. (nom 2nr ou régional)</p> <p><i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., (pas syn)</p> <p><i>Tagetes patula</i> L., (pas syn)</p> <p><i>Agrostemma githago</i> L., (nom 2nr ou régional)</p> <p><i>Armeria maritima</i> Willd., (pas syn)</p> <p>-> selon l'article 5-1.4 on retiendra Dianthus = Oeillet</p>	superbe ou magnifique	> selon l'article 9-5 on retiendra "superbe"	Oeillet superbe

Tableau 1 : Exemple de détermination d'un nom normalisé grâce au guide de nomenclature normalisé. (A) Données de base (« A2-dicots » = dicotylédone de l'annexe 2 des espèces protégées sur le territoire national) ; (B) Données recueillies dans les flores principales ; (C) Résultats obtenus

Pour trouver le nom de genre, vérifier si le nom envisagé répond bien aux articles 5, 6 et 7. Si ce n'est pas le cas pour un article (ou plusieurs), se référer successivement aux cas correspondants énoncés en sous-article pour trouver une solution adaptée au problème.

Le principe à suivre est ensuite exactement le même pour les épithètes spécifiques (en suivant les articles 8, 9, 10 et 11) et les sous-espèces (en suivant les articles 12 et 13).

C'est ainsi qu'un nom normalisé peut être attribué à une espèce ou une sous-espèce comme le montre le tableau 1.

III. DISCUSSION

Beaucoup de problèmes et beaucoup de solutions

L'établissement d'un tel guide aurait pris un temps considérable sans le travail déjà effectué par G.Lamoureux. En partant de ses règles de base nous avons pu nous rendre compte de tous les problèmes qui accompagnent une telle nomenclature. En effet, plus de la moitié des noms posent problème lorsqu'on cherche à leur attribuer un nom normalisé. Au vu de ces nombreuses difficultés il paraissait donc important de bien hiérarchiser les solutions afin d'établir un guide le plus exhaustif et le plus simple d'utilisation possible.

Être exhaustif pour l'établissement d'un tel guide signifie aussi que les solutions proposées soient des plus appropriées. Dans l'absolu, une solution doit pouvoir exclure tout dilemme et amener à une réponse claire et objective. Cependant, certains choix impliquent des initiatives personnelles. Cette subjectivité a plusieurs raisons et vient en grande partie de la difficulté à évaluer la popularité d'un nom. Par exemple, pourquoi a-t-on ici décidé de choisir *Chelidonium majus* L. = « Chélidoine majeure » et non « Chélidoine herbe-aux-verrues » ou « Chélidoine grande-éclair » (voir annexe III : liste des noms normalisés retenus) selon ce que préconise pourtant l'article 8 ? Personnellement il m'est apparu que le nom de « Grande chélidoine » est plus connu et plus parlant. Étant donné que l'emploi d'inversion est prohibé il est donc préférable de retenir « Chélidoine majeure ». D'autres personnes ne seront certainement pas du même avis. Cet exemple montre bien que la pertinence du résultat reste une notion très subjective propre à chacun et cela semble difficile à contrôler. Cependant, on peut essayer de la diminuer pour améliorer le guide en faisant déterminer le nom normalisé d'une même plante par plusieurs personnes et en comparant les noms normalisés attribués par chacun.

Une proposition

Ce guide de nomenclature botanique normalisée est une proposition innovante en France. Bien que l'idée soit souvent évoquée entre botanistes, elle n'a jamais été menée à bien. Dans un premier temps c'est donc un guide « maquette » qui a été réalisé. Des questions restent en suspens et doivent faire l'objet de discussions plus approfondies, comme par exemple celles déjà évoquées de la majuscule ou de la minuscule ou bien celle du genre grammatical. Il en est de même pour les noms déjà présents dans les textes de loi : doit-on les

conserver même s'ils sont contestables ? D'autres questions apparaîtront probablement lors de l'application des règles à un échantillon plus large de plantes et avec d'autres personnes¹¹.

Toutes ces questions sont très importantes pour l'évolution et l'amélioration du guide. C'est pourquoi il paraît indispensable d'établir celui-ci en étroite collaboration avec de nombreux botanistes et avec les utilisateurs de cette nomenclature.

Etablir une version initiale du guide (Vo)

Afin d'établir une première version officielle du guide, il est indispensable de cibler les personnes ressources qui doivent faire parti de cette collaboration (botanistes du MNHN, du Ministère de l'environnement, des Conservatoires botaniques, chercheurs compétents sur le sujet mais aussi amateurs intéressés...). Ainsi, plusieurs groupes de travail peuvent être constitués pour une meilleure efficacité :

- un comité de pilotage qui superviserait l'élaboration du guide et prendrait les décisions finales ;
- des comités scientifiques spécialisés pour réaliser des études par genre ou famille botanique ou pour régler des problèmes généraux (genre grammatical...).

Une fois une première version du guide établie et approuvée par le comité de pilotage, le travail qui est attendu pour attribuer un nom normalisé à chaque espèce et sous-espèce de la flore de France métropolitaine (qui ne comprend pas moins de 6 0000 espèces) reste très important et ne peut être effectué par une seule personne. Afin de réduire ce travail il paraît donc intéressant de mettre en place un projet participatif grâce au réseau Tela Botanica. Ainsi, sous forme de liste participative, amateurs et professionnels de la botanique attribueront progressivement un nom normalisé à chaque espèce et sous-espèce en suivant les recommandations du guide. Le nom attribué devra ensuite être vérifié et validé par un coordinateur. Une fois validé, le nom normalisé ne sera pas modifié, même lorsque le nom latin correspondant subit des changements.

¹¹ Exemple de problème déjà rapporté : *Limonium cordatum* (L.) Mill. = « Statice feuille-en-cœur » et non « Statice à feuille en cœur ». Mais est-ce judicieux de réduire une périphrase descriptive en un nom commun composé en apposition qui pourrait être confondu avec un nom populaire ?

IV. CONCLUSION

Une fois le nom normalisé établi et vérifié pour l'ensemble des trachéophytes de France métropolitaine, il devra figurer sur une liste officielle accessible à tous permettant ainsi de s'y référer facilement. Le programme Référentiels flore et fonge de France qui a pour objectif d'être « la référence politique, publique, régionale, nationale et internationale » doit être la référence pour le nom normalisé et ainsi le signaler dans sa base de données TaxRef. Ce nom pourra ensuite être repris dans différentes bases de données très utilisées pour la flore de France comme eFlore de Tela Botanica ou Flora du CBN-BP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien). Certains ouvrages botaniques peuvent aussi utiliser le nom normalisé si cela paraît justifié. Cependant, il ne doit pas venir remplacer les noms vernaculaires généralement présents dans les flores ou listes de plantes mais doit faire l'objet d'un champ supplémentaire.

Un des principaux intérêts du nom normalisé est d'être utilisé dans les textes de loi destinés au grand public. Il paraît alors important de sensibiliser les législateurs à utiliser ce nom pour les arrêtés de protection sur le territoire national. Cependant, pour les listes de protection régionales, il semblerait intéressant de mettre en avant un nom vernaculaire régional de la plante, s'il en existe, tout en signalant le nom normalisé.

Pour le moment, seules les trachéophytes de métropole sont traités. Mais il serait intéressant dans un second temps d'essayer d'adapter ce guide aux flores des DOM-TOM ou de certains pays francophones.

Désormais, cette idée générale du nom botanique normalisé doit être faire l'objet d'un consensus mais son acceptation par l'ensemble des utilisateurs ou même une majorité n'est pas acquise. Il est donc important de prendre en compte toutes les remarques qui seront signalées et de bien coordonner l'élaboration de la liste participative. Il semblerait en effet que la légitimité et l'avenir de ces noms soient liés à l'implication des utilisateurs lors de leur établissement.

C'est donc suite à ce travail préliminaire qu'une première réunion avec le comité de pilotage du Programme référentiels flore et fonge de France est prévue en octobre 2011. Cette séance a pour objectif une présentation du guide ainsi qu'une discussion sur sa mise en place et son intérêt général.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLORGE L., 2008. – Encadré : *Histoire des explorations botaniques*, in *Aux origines des plantes*, Vol. 2 : *Des plantes et des hommes* - sous la direction de Halle F., et Lieutaghi, P., Collectif., Fayard (éd), p96-97.
- BONNIER G., DOUIN R., POINSOT J., 1999. – *La grande flore en couleurs – Index*, édition Belin, Paris.
- COSTE H., 1937. – *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes*, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts, Tomes 1, 2 et 3.
- FERRARI J.P., 1984. – *Dictionnaire étymologique de la flore française*, Lechevalier. Paris., Avant-propos.
- FONTAINE B., BICHAIN J. M., CUCHERAT X., GARGOMINY O., & PRIE V., 2010. – *Les noms français des mollusques continentaux de France : processus d'établissement d'une liste de référence*, Revue d'Écologie (La Terre et la Vie), 65: 1-25.
- FOURNIER P., 2000. – *Les quatre flores de France*, Nouveau Tirage (1^{ère} édition aux éditions Lechevalier 1947), Dunod édition.
- GAFFIOT F., 1934.- *Dictionnaire Latin-Français*, Hachette édition, Paris.
- GREUTER W., McNEILL J., BARRIE F.R., BURDET H.-M., DEMOULIN V., FILGUEIRAS T.S., NICOLSON D.H., SILVA P.C., SKOG J.E., TREHANE P., TURLAND N.J. & HAWKSWORTH D.L., 2000. – *International Code of Botanical Nomenclature (St Louis Code)*. Regnum Vegetabile. Königstein : Koeltz Scientific Books. Traduit de l'anglais par V. Malécot et R. Soca pour le réseau Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/page:code>
- LAMOUREUX G., 2002. – *Noms français des plantes IN Flore printanière*. Collaboration à la photographie : R. Larose. Fleurbec éditeur, Saint-Henri-de-Lévis, Québec, Canada. 576 pages. Pages 16 à 21.
- LAMOUREUX G., 2002. – *Pourquoi la minuscule? IN Flore printanière*. Collaboration à la photographie: R. Larose. Fleurbec éditeur, Saint-Henri-de-Lévis, Québec, Canada. 576 pages. Pages 22 à 25
- MACHON N. et al., 2011. – *Sauvage de ma rue. Guide des plantes sauvages des villes de la région parisienne*, Muséum national d'histoire naturelle, Le Passage Paris-New York Éditions.
- McNEILL J., BARRIE F. R., BURDET H. M., DEMOULIN V., HAWKSWORTH D. L., MARHOLD K., NICOLSON D. H., PRADO J., SILVA P. C., SKOG J. E., WIERSEMA J. H., & TURLAND N. J., 2006. – *International Code of Botanical Nomenclature (Vienna Code)*, adopted by the Seventeenth International Botanical

Congress Vienna, Austria, July 2005. Regnum Vegetabile n°146, Koeltz Scientific Books, Königstein.

Ministre de l'agriculture, ministre de la santé et ministre de l'environnement. – Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par arr. du 31 Août 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. J.O du 13 mai 1982.

PRELLI R., 2001. – *Les fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale*, Belin (éd).

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMÉ G., TIMBAL J., LECOINTE A., DUPONT P., KELLER R., 1993. – *Flore forestière française (guide écologique illustré)*, Institut pour le développement forestier. Tomes 1, 2 et 3.

RAYNAL-ROQUES A., 1994. – *La botanique redécouverte*, Belin/INRA (éd), p20 à 63.

ROUSSEAU J.J., 1802. – *La botanique de J.J Rousseau*, Paris, p7-24.

<http://www.biodiversitylibrary.org/item/100397#page/11/mode/1up>

ROVEA J., Comité pour les noms français des champignons, - *Noms recommandés par le Comité pour les noms français des Champignons*.

<http://www.mycofrance.com/presentationcomite.htm>

SELOSSE P., 2005. – *Aspects linguistiques de l'œuvre botanique des Bauhin dans les fonds patrimoniaux de Franche-Comté*, Acte du Colloque « Voyages en Botanique », 16 & 17 juin 2005, Besançon.

Webographie :

CNRTL (Centre national de ressources Textuelles et lexicales) :

<http://www.cnrtl.fr/definition/vernaculaire>

<http://www.cnrtl.fr/definition/vulgaire>

<http://www.cnrtl.fr/definition/normalis%C3%A9>

Encyclopédie Universalis

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/noms-vernaculaires-francais/>

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/noms-vernaculaires-botanique/>

PlantUse :

http://uses.plantnet-project.org/fr/Noms_populaires_des_plantes

Tela Botanica : www.tela-botanica.org

- Code de nomenclature :

http://www.tela-botanica.org/page:code_botanique_st_louis?var_recherche=code+st+louis

- Interface de consultation eFlore :

http://www.tela-botanica.org/page:bdnff?eflore_referentiel=25&eflore_nom=&eflore_type_nom=nom_vernaculaire&module=recherche&action=recherche_nom&eflore_referentiel=25

- Interface de consultation du référentiel des trachéophytes de métropole en cours de réalisation :

<http://referentiels.tela-botanica.org/referentiel/index.php?ref=bdtfx&module=Recherche&action=rechercher&recherche=>

Wikipedia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Nom_normalis%C3%A9

http://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_botanique

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Vernaculaire>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Nom_commun#Noms_propres_et_noms_communs

http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_botanistes

Annexe I: Méthodologie utilisée par G.Lamoureux et Fleurbec pour ne retenir qu'un nom français par plante. (LAMOUREUX G., 2002. – *Noms français des plantes IN Flore printanière*. Collaboration à la photographie : R. Larose. Fleurbec éditeur, Saint-Henri-de-Lévis, Québec, Canada. 576 pages. Pages 16 à 21.)

Flore printanière — Noms français des plantes (pages 16 à 21) — Par Gisèle Lamoureux

Depuis 1975, au fur et à mesure de sa recherche de noms français à privilégier dans ses ouvrages, Fleurbec s'est donné des règles pour le choix, la création, la modification et les modalités d'écriture des noms français... Tout en gardant en mémoire que la nomenclature des plantes reste bien vivante et que le bon sens commande parfois de déroger aux règles!

L'idée n'est pas d'imposer des noms et de bannir les autres. À nos yeux, tous les noms sont bons, utiles pour communiquer, et c'est pourquoi nous présentons, pour chaque plante, la liste la plus exhaustive possible des noms français et anglais utilisés en Amérique du Nord. Libre à chacun d'en adopter un, plutôt qu'un autre! Par contre nous trouvons avantageux d'utiliser un seul nom pour parler d'une plante dans nos livres et de proposer ce nom, comme commun dénominateur facilitant la communication.

Après 28 années expérimentales...

Écrivant sa *Flore laurentienne*, Marie-Victorin eut à proposer un nom français pour plus de 1500 plantes, dans un seul souffle. Il adopta parfois les noms français proposés par ses prédécesseurs (Provancher 1862, Brunet 1865, 1870, Moyen 1885) ou les remplaça par d'autres de son cru et en créa plusieurs centaines. Souvent, dans ses créations, il se contenta de traduire le nom latin et d'inventer ainsi des mots français, bien difficiles à trouver dans les dictionnaires généraux! Cela donna plusieurs noms rébarbatifs, techniques, que le grand public retient peu. Un témoin de l'époque, Ernest Rouleau, proche collaborateur de Marie-Victorin, affirmait que le choix des noms se faisait très rapidement, à cause de la somme de travail que demandait la préparation de la *Flore*, et qu'il vaudrait la peine d'en repenser plusieurs.

Jusqu'à maintenant, Fleurbec s'est le plus souvent «collé» au grand maître. Mais durant nos 28 années d'expérience en vulgarisation de la botanique, nous eûmes l'occasion de recevoir et de peser à peu près tous les genres de conseils et avis sur les noms français. Fleurbec acquit aussi une expérience précieuse en proposant des noms français pour 235 plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables — dont une bonne proportion ne possédait pas de noms français du tout. Le temps nous semble venu, à la lumière de cette expérience et des avis reçus, de prendre position. Nous avons donc revu les noms adoptés pour les espèces décrites dans nos guides (près de 500 espèces) et, au fur et à mesure des rééditions, nous incorporerons ces noms révisés.

Deux petites règles de base

Flore printanière constitue la première de ces rééditions et de nouveaux noms français s'y trouvent. Les deux principales règles qui nous guidèrent sont les suivantes:

- 1 Pour le genre: conserver un seul nom de genre français par genre latin, sauf pour de très rares exceptions.
- 2 Pour l'épithète spécifique: adopter des noms populaires très répandus (quatre-temps, petit-prêcheur, chou-puant, etc.) et éviter les termes techniques ou ne figurant pas au dictionnaire.

La première règle tient compte des besoins et commentaires des scientifiques et la deuxième, du grand public. Cette deuxième règle devient la principale innovation concernant les noms français dans *Flore*

printanière. Cela donne, par exemple: aralie chasseurpareille, asaret gingembre, cardamine carcajou, érable bois-barré.

Ces deux règles laissent encore passablement de latitude et la décision est souvent subjective. Décider quand un nom populaire est suffisamment répandu pour être ainsi intégré est arbitraire et affaire d'intuition. Si, en parlant d'une plante avec un non-professionnel de la botanique, on ajoute le nom populaire au nom plus scientifique (exemple: en parlant du thuya, spécifier qu'il s'agit du cèdre), c'est signe d'un nom répandu... utiliser ce nom peut faciliter la communication.

Le choix du nom français est affaire de vulgarisation scientifique et c'est au public non averti qu'il faut d'abord penser. Les botanistes professionnels utilisent presque toujours le nom latin d'une plante. Mais ils ont des opinions sur les noms français, ça oui! Et souvent, chacun la leur, pour un groupe de plantes ou l'autre. Faire un consensus sur ce sujet pour l'ensemble de la flore d'ici, serait l'oeuvre d'une vie...

Tenter de léguer un système de noms français qui se tiennent scientifiquement, des noms agréables, originaux, non rébarbatifs, qui intègrent des noms populaires, voilà un objectif emballant. Fleurbec ne se sent pas lié par les noms français adoptés par Marie-Victorin, qui lui-même ne s'est pas senti lié par les noms français de Provancher ou de Moyen. D'un siècle à l'autre, tenter d'améliorer les choses, n'est-ce pas légitime?

Pour les mordus de nomenclature, voici plus en détail les règles qui guident Fleurbec dans ces questions.

Règles guidant Fleurbec dans le choix, la création, la modification et l'écriture des noms français de plantes

Priorité

S'il existe plusieurs noms satisfaisants, adopter celui proposé par Alex, Cayouette et Mulligan — à cause de l'effort de normalisation consenti par ces auteurs — ou celui proposé par Marie-Victorin, dans la *Flore laurentienne* — à cause de la popularité de cet ouvrage au Canada.

S'efforcer d'harmoniser les noms québécois et européens pour éviter les risques de confusion. La référence la plus utilisée: Gerth van Wijk, qui signale lesquels sont les plus répandus en Europe.

Changement de nom latin

Lorsque le nom latin subit des modifications, le nom français devrait les refléter, s'il est calqué sur le nom latin. Sinon, le nom français peut être conservé, s'il est toujours pertinent et n'entraîne pas de confusion avec d'autres noms latins.

Noms génériques

1 Adopter un seul nom générique français par genre latin, afin de faire le lien entre les espèces d'un même genre. Désavantage: cela laisse de côté des noms populaires très connus et souvent imagés: «quatre-temps» pour «cornouiller». Pour contrer ce désavantage, intégrer ces noms populaires comme épithètes spécifiques, tel cornouiller quatre-temps.

Exceptions:

Nom générique latin qui a deux ou plusieurs noms français très connus et incontournables: *Prunus* = prunier et cerisier, *Ribes* = gadellier et groseillier.

2 S'il n'est pas trop rébarbatif, le nom générique ressemblera au nom latin. Ceci en facilite la mémorisation par les botanistes qui connaissent déjà le nom latin et familiarise les non-botanistes avec les noms latins.

Exceptions:

- Nom générique vernaculaire très connu: *Erigeron* = vergerette et non érigeron, même si ce nom existe, et pareillement *Solidago* = verge-d'or, non solidage.

- Création d'un nom attrayant (imagé ou décrivant bien le genre), en l'absence de nom français répandu: lézardelle, pour *Saururus*.

3 Éviter les noms qui portent à confusion parce qu'ils désignent plusieurs genres, parfois sur des continents différents.

Exception:

- Nom générique ne s'appliquant qu'occasionnellement à une espèce d'un autre genre. La répartition mondiale des deux genres en cause entre aussi en considération.

4 Adopter un nom générique français, ou, du moins, à consonance française. L'utilisation d'un nom latin tel quel n'est pas souhaitable. Un changement de la terminaison du nom est préférable: «adiante» au lieu d'«*adiantum*» et «échinochloé» au lieu d'«*échinochloa*».

5 Par souci de normalisation et pour faciliter l'indexation, éviter systématiquement l'emploi d'inversions, où l'épithète précède le nom générique: cardamine géante plutôt que grande cardamine.

Épithètes spécifiques ou de rangs inférieurs

1 Donner priorité aux épithètes descriptives, faisant référence à la morphologie, à l'habitat ou à la répartition spécifique, et aux épithètes provenant d'un nom populaire très répandu.

2 Adopter un mot proche de l'épithète spécifique latine, à la fois quant à la consonance et quant au sens.

Exceptions:

- Termes techniques, ou ne faisant pas partie du vocabulaire courant ou ne figurant pas aux dictionnaires généraux communs: amplexicaule, latérflore, cordifolié.

- Plante mal nommée en latin: *Asclepias syriaca* ne pousse pas en Syrie.

- Épithète latine non spécifique, c'est-à-dire pouvant s'appliquer à plusieurs espèces du même genre et ne servant pas vraiment à distinguer l'espèce, tel *Viola renifolia*, alors que plusieurs espèces de violette ont des feuilles en forme de rein.

- Épithètes spécifiques françaises consacrées par l'usage, si elles ne prêtent pas à confusion: «ail des bois» de préférence à «ail trilobé» pour *Allium tricoccum*.

3 Favoriser les épithètes formées d'un mot plutôt que de plusieurs mots: cardamine géante de préférence à cardamine très-grande.

Exceptions:

- Noms d'habitats, de lieux ou de personnes pour lesquels il existe déjà un usage général bien établi: «des champs» et non «champêtre», «d'amérique» et non «américain», «de selkirk» et non «selkirkéen».

- Expressions imagées ou consacrées: tussilage pas-d'âne (voir règle sur le trait d'union).

- Remplacement d'un terme technique ou ne figurant pas dans le vocabulaire courant: «à fleurs latérales», de préférence à «latérflore». Si possible, réduire l'épithète ainsi formée (surtout lorsqu'elle commence par «à»), afin qu'elle ressemble plus à un nom qu'à une description: «tiarelle feuille-en-cœur» au lieu de «tiarelle à feuille en cœur» ou de «tiarelle cordifoliée»; dans ce cas-ci, utiliser uniformément le singulier.

4 Lorsqu'une épithète latine fait référence au nom d'un autre genre, utiliser le nom français du genre, en le précédant de «faux-» ou de «fausse-»: *Populus tremuloides* = peuplier faux-tremble. Accorder «faux» avec le nom de genre qui figure dans l'épithète spécifique.

Trait d'union

Si le nom générique ou l'épithète spécifique compte plusieurs mots, adopter la règle suivante (adaptée de Alex, Cayouette & Mulligan, 1980):

Les termes multiples constituant soit un nom générique soit une épithète spécifique nécessitent l'emploi d'un trait d'union:

1 Si le nom ou l'épithète ne sont pas exacts d'un point de vue taxinomique, tel «trèfle-d'odeur» désignant un mélilot (*Melilotus*) et non un véritable trèfle (*Trifolium*).

2 Si le nom ou l'épithète se réfèrent à un grand groupe végétal, comme «fougère» ou «herbe», telles fougère-aigle commune, chélidoine herbe-aux-verrues.

3 Si le nom constitue une expression consacrée ou imagée, tels cornouiller quatre-temps, épigée fleur-de-mai.

Si le nom fait référence à une autre espèce ou à un autre genre, tel peuplier faux-tremble.

Majuscules et minuscules

Voir le chapitre Pourquoi la minuscule? page 22

ENCADRÉ

Nom générique et épithète spécifique

À l'intention des personnes moins familières avec la nomenclature biologique, rappelons que le nom d'espèce, plante ou animal, se compose de deux éléments. Le premier, le nom générique, désigne le genre auquel se rattache l'espèce. Le second, l'épithète spécifique, est l'élément du nom qui est particulier à l'espèce. C'est la nomenclature binaire: nom d'espèce = nom générique + épithète spécifique.

Par exemple, dans lobélie de kalm, ou *Lobelia kalmii*, «lobélie» est un nom générique et «de kalm», une épithète spécifique. Nom générique et épithète spécifique sont des termes utilisés par le Code international de la nomenclature botanique (Greuter et alii, 1995), une convention qui règle l'écriture et l'utilisation des noms latins pour désigner les plantes.

Annexe II : Guide de nomenclature normalisée en français pour les trachéophytes de France métropolitaine

**Guide de nomenclature normalisée en français pour les trachéophytes de
France métropolitaine**

Section 1 : Principes et règles de base

Article 1 : Adopter systématiquement un bi-nom (Ex. *Acer pseudoplatanus* = Érable sycomore), même lorsqu'il s'agit d'une sous-espèce (cf. section 4). Pour le genre, conserver un seul nom de genre français par genre latin, sauf pour de rares exceptions (cf. section 2). Pour l'épithète spécifique adopter des noms populaires très répandus (Ex. coquelicot, rose-de-noël, arbre-aux-papillons, herbe-aux-chantres...) et éviter les termes techniques ou ne figurant pas dans les dictionnaires de langue courants (cf. section 3).

Article 2 : Par souci de normalisation et pour faciliter l'indexation, éviter systématiquement l'emploi d'inversions, où l'épithète précède le nom générique (Ex. *Chelidonium majus* = Chélidoine majeure et non Grande Chélidoine)

Article 3 : Afin d'évaluer au mieux la popularité d'un nom français se référer aux noms français signalés dans les ouvrages les plus utilisés en France : La « *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes* » par l'abbé H.COSTE, la « *Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique* » de G.BONNIER, « *Les quatre flores de France* » de P.FOURNIER, la « *Flore forestière française (guide écologique illustré)* » de RAMEAU, MANSION, DUMÉ et TIMBAL (Tome 1,2 et 3) ou encore la liste des « noms communs retenus » (ne pas tenir compte des noms secondaires ou régionaux) compilée par Jean-François LÉGER dans la base de données des trachéophytes de métropole actuellement proposée par Tela Botanica dans la base eFlore (BDNFF V4.02).

En cas de problème pour la détermination du nom normalisé d'une espèce appartenant aux groupe des Ptéridophytes, se référer aux noms proposés par R.Prelli dans son ouvrage *Fougères et plantes alliées d'Europe occidentale* en raison de l'effort de normalisation réalisé par cet auteur.

Article 4 : La nomenclature botanique scientifique fait l'objet de fréquentes modifications. L'établissement d'une nomenclature normalisée s'inscrit dans un désir de stabilité. Ainsi si le nom latin subit une modification, le nom normalisé préalablement fixé doit être conservé s'il

est toujours pertinent (même s'il est calqué sur le nom latin). Dans le cas où le nom normalisé « n'existe pas encore », il peut être choisi en fonction du nom latin le plus récent ou d'un ancien nom latin, selon la pertinence du résultat.

Section 2 : Application au nom de genre

Article 5 : Adopter un seul nom générique français par nom de genre latin (Ex. *Limonium* = Statice).

5-1 Si un seul nom français est envisagé mais s'applique à plusieurs genres du référentiel taxonomique ;

5-1.1 Si ce nom français est utilisé pour désigner toutes les espèces de deux ou trois genres taxonomiquement proches ;

→ **Ce nom français sera retenu pour ces différents genres** (Ex. *Calystegia et Convolvulus* = Liseron)

5-1.2 Si ce nom français est utilisé pour désigner toutes les espèces de beaucoup de genres

→ **Ce nom français ne sera retenu pour aucun des genres : choisir ou inventer un autre nom français pour chaque genre.** (Ex. *Helichrysum* = *Hélichryse* (non Immortelle))

5-1.3 Si ce nom français est utilisé pour désigner un genre ainsi qu'une seule espèce d'un autre genre

→ **Ce nom français sera retenu pour le genre et pour l'espèce exception** (Ex. *Arabis* = Arabette sauf *Arabidopsis thaliana* (L.) Heynh. = Arabette des dames)

5-1.4 Si ce nom français est utilisé pour désigner un genre ainsi que quelques espèces d'autres genres (lié à un changement nomenclatural plus ou moins récent, une proximité taxonomique évidente ou des critères morphologiques et sensoriels similaires).

→ **Ce nom français ne sera retenu que pour le genre principal et les espèces des autres genres seront nommées avec les autres noms de genres français auxquels on peut les rapporter** (Ex. *Urtica* = Ortie, *Lamium* = Lamier y compris pour *Lamium album* L. couramment appelé "Ortie blanche" qui sera donc « Lamier ortie-blanche »)

5-2 Si deux ou plusieurs noms français peuvent être envisagés pour un même genre du référentiel

5-2.1 S'il s'agit de deux façons différentes de transcrire le nom latin

→ **Pour les noms latins en -is la transcription française en -is sera retenue** (Ex. *Crepis* = Crépis)

5-2.2 Si une traduction du nom latin et un nom populaire sont en compétition

→ **La traduction du nom latin sera retenue** (Ex. *Asplenium* = Asplénium et non Doradille)

5-2.3 Si deux noms populaires sont en compétition à égalité

→ **L'un des deux sera retenu en fonction de l'usage (Choix subjectif ou en fonction d'arguments spécifiques)** (Ex. *Lolium* = Ray-Grass et non Ivraie)

5-2.4 Si plusieurs noms français sont pertinents pour désigner des subdivisions d'un même genre

→ **Plusieurs noms français pertinents pour un même genre seront retenus lorsqu'ils distinguent des caractères morphologiques et/ou sensoriels évidents** (Ex. *Viola* = Violettes et Pensées (distinguées par l'orientation des pétales))

5-3 Si le genre considéré a subi des changements taxonomiques

5-3.1 S'il y a eu éclatement de genres

5-3.1.1 Si chaque nouveau genre a un nom français pertinent

→ **Un nom français distinct sera donné à chaque nouveau genre** (Ex. *Alchemilla* = Alchémille / *Aphanes* = Aphanès)

5-3.1.2 Si quelques nouveaux genres ont un nom français pertinent

→ **Le même nom français sera donné à quelques nouveaux genres et d'autres se verront attribuer un nom différent** (Ex. *Arenaria*, *Moehringia*, *Gouffeia* = Sabline et *Minuartia* = Minuartie)

5-3.1.3 Si le nom français de l'ancien genre reste pertinent pour tous les nouveaux genres

→ **Le même nom français sera donné à chaque nouveau genre** (Ex. *Diphasiastrum*, *Lycopodium*, *Lycopodiella* = Lycopode)

Dans certains cas particuliers le nouveau genre pourra porter le même nom français qu'un autre genre. (Ex. *Kickxia* et *Linaria* =

Linaire et *Chaenorhinum* et *Antirrhinum* = Mufler (la longueur de l'éperon distingue les Muflers des Linaires))

5-3.2 S'il y a eu regroupement de genres

5-3.2.1 Si le nom français du genre « disparu » était peu employé

→ **Le nom français retenu sera celui du genre conservé** (Ex. *Evax* (genre « disparu ») = *Filago* = Cotonnière)

5-3.2.2 Si le nom français du genre "disparu" était très employé

→ **Les deux noms français resteront attribués au genre conservé. Ils seront employés selon les cas en fonction de critères morphologiques et sensoriels ou en fonction de l'ancienne classification.** (Ex. *Anagallis* = Mouron (genre « disparu » désormais regroupé sous le genre *Lysimachia*) ; *Lysimachia* = Lysimaque donc *Lysimachia* = Lysimaque et Mouron (distingués par la couleur))

Article 6 : Adopter un nom à consonance française et proche du sens du nom latin. (Ex. *Veronica* = Véronique)

6-1 Si le nom latin est complexe et n'a pas d'équivalent en français

→ **Le nom français sera une adaptation orthographique simplifiée** (Ex. *Buddleja* = Buddléia)

→ **Le nom français retenu sera celui normalement utilisé pour un autre genre proche ou synonyme** (Ex. *Kosteletzkya pentacarpos* = Hibiscus cinq-fruits (*Hibiscus* est un genre synonyme))

Article 7 : Adopter un nom simple (pas composé) (Ex. *Delphinium* = Dauphinelle et non Pied d'alouette) : Utiliser systématiquement le trait d'union dans les cas d'exceptions (très rares).

Section 3 : Application à l'épithète spécifique

Article 8 : Adopter en priorité un nom populaire d'espèce très répandu (monôme, ou binôme dont l'épithète descriptive fait référence à la morphologie, à l'habitat ou à la répartition spécifique). (Ex. *Sisymbrium officinale* (L.) Scop. = Sisymbre herbe-aux-chantres ou *Hieracium eriophorum* Saint-Amans. = Épervière des dunes)

8-1 S'il existe deux noms populaires très répandus

→ Adopter le nom le "plus" populaire (difficile à évaluer) (Ex. *Heracleum sphondylium* L. = Berce commune et non Berce des près)

8-2 Dans certains cas particuliers la traduction de l'épithète latine est préférée au nom populaire (Ex. *Lysimachia arvensis* (L.) U.Manns & Anderb. = Mouron des champs et non Mouron rouge).

Article 9 : S'il n'existe pas de nom populaire très répandu, adopter un nom traduit de l'épithète spécifique latine (sens et/ou consonance) (Ex. *Luronium natans* (L.) Raf. = *Luronium nageant*).

9-1 Si l'épithète envisagée découle d'une erreur

9.1.1 S'il s'agit d'une erreur de traduction latine

9.1.1.1 Si l'erreur est sémantique

9.1.1.1.1 Si l'erreur n'est pas originelle (pas faite par l'auteur)

→ **Corriger l'erreur** (Ex. *Ophrys bombyliflora* = *Ophrys bombyle* (*Bombyle* = diptère pollinisateur ressemblant à la fleur de cette espèce) et non *O.bombyx*, (*Bombyx* = lépidoptère sans rapport avec cette espèce)).

9.1.1.1.2 Si l'erreur est originelle (faite par l'auteur)

→ **Garder l'erreur mais la signaler** (Ex. *Scilla peruviana* L. = Scille du Pérou : erreur originelle de Linné car l'espèce est méditerranéenne).

9.1.1.2 Si l'erreur est orthographique

→ **Corriger l'erreur dans tout les cas** (Ex. *Erodium manescavii* Cosson. = *Érodium de Manescau* (et non *Érodium de Manescot* ou *Érodium de Manescout*...)

9.1.2 S'il s'agit d'une erreur d'identification originelle

→ **Corriger l'erreur au cas par cas (cas des synonymes sensu)** (Ex. *Erica erigena* R. Ross. (*Erica mediterranea* sensu Coste) = Bruyère occidentale (répartition) et non Bruyère Méditerranéenne).

9-2 Si l'épithète envisagée est une traduction de l'épithète latine d'un ancien nom de la plante

→ **Garder la traduction de l'ancienne épithète si elle est très répandue, sinon préférer la traduction de la nouvelle épithète** (Ex. *Lindernia palustris*

Hartmann = Lindernie des marais et non Lindernie couchée de l'ancien nom *Lindernia procumbens* (Krocker) Philcox)

9-3 Si la traduction de l'épithète n'est pas pertinente car elle ne distingue pas l'espèce au sein de son genre

→ **Ne pas retenir cette épithète, en trouver une autre plus pertinente** (Ex. *Sisymbrium irio* L. = Sisymbre irio et non Sisymbre vélar ou *Geranium rotundifolium* L. = Géranium mauvette et non G. feuille-ronde)

9-4 Si l'étymologie de l'épithète latine est problématique

→ **Garder le nom latin tel quel ou le traduire, au cas par cas** (Ex. *Parietaria judaica* L. = Pariétaire de Judée ou Pariétaire judaïque ? (sens originel de l'épithète à rechercher))

9-5 S'il existe deux façons de traduire l'épithète latine

→ **Préférer la traduction la plus proche de la consonance latine** (Ex. *Cardamine hirsuta* L. = Cardamine hirsute et non Cardamine hérissée)

9-6 Si l'épithète latine fait référence à un autre genre

→ **Utiliser le nom français du genre en question précédé de «faux-» ou de «fausse-»** (Ex. *Fallopia convolvulus* (L.) Á.Löve = Renouée faux-liseron).
Exception s'il existe un nom populaire très répandu pour l'espèce (Ex. *Glechoma hederacea* L. = Glécome lierre-terrestre et non Glécome faux-lierre)

9-7 Remplacer dans la mesure du possible les termes techniques ne faisant pas partie du vocabulaire courant ou ne figurant pas aux dictionnaires communs (latériflore, cordifolié) par une traduction plus compréhensible (Ex. *Lamium amplexicaule* L. = Lamier à feuilles embrassantes et non Lamier amplexicaule)

9.7.1 L'épithète ainsi traduite pourra être réduite, dans ce cas utiliser un trait d'union (Ex. *Limonium cordatum* (L.) Mill. = Statice feuille-en-cœur et non Statice à feuille en cœur). Mais elle pourra aussi ne pas être réduite (utilisation du "à") (Ex. *Gentiana utriculosa* L. = Gentiane à calice renflé et non Gentiane calice-renflé)

9.7.2 Si le terme technique est difficile à traduire

→ **Retenir le terme technique francisé s'il est très utilisé par les botanistes** (Ex. *Paulownia tomentosa* (Thunb.) Steud. = Paulownia tomenteux et non Paulownia à poils doux et longs)

Article 10 : Favoriser les épithètes formées d'un seul mot plutôt que de plusieurs mots (Ex. *Acer pseudoplatanus* L. = Érable sycomore)

Exception 1 : Noms d'habitats, de lieux ou de personnes dont l'usage est très répandu (Ex. *Cirsium arvense* (L.) Scop. = Cirse des champs et non Cirse champêtre).

Exception 2 : Épithète non réduite dans le cas du remplacement d'un terme technique ou ne figurant pas dans le vocabulaire courant (Ex. *Gentiana utriculosa* L. = Gentiane à calice renflé)

Exception 3 : Expressions imagées ou consacrées par l'usage

→ **Utiliser le trait d'union** (Ex. *Buddleja davidii* Franch. = Buddléia arbre-aux-papillons)

Exception 4 : Remplacement d'un terme technique ou ne figurant pas dans le vocabulaire courant

→ **Utiliser le trait d'union** (Ex. *Limonium cordatum* (L.) Mill. = Statice feuille-en-cœur)

Article 11 : Ne pas utiliser les noms populaires qui désignent plusieurs espèces d'un même genre. (Ex. *Lepidium squamatum* Forssk. = Passerage écailleux et non Passerage corne-de-cerf parce que *Lepidium didymum* est aussi appelé Corne de Cerf).

Section 4 : Application aux noms des sous-espèces

Article 12 : Ne pas employer de trinôme pour les sous-espèces. Les noms français de sous-espèces seront des binômes, avec comme épithète le nom français correspondant à la traduction de l'épithète latine de la sous-espèce. (Ex. *Lathyrus japonicus* subsp. *maritimus* (L.) P.W.Ball = Gesse maritime)

Article 13 : Indiquer une sous-espèce autonome en rajoutant "type" après le binôme (Ex. *Sedum acre* subsp. *acre* = Orpin poivre-des-murailles type)

ANNEXE III : Liste des noms échantillonnés et noms normalisés retenus

Liste	Nom scientifique (de la liste)	Nom scientifique retenu BD Trachéophytes de métropole (en cours)	Nom Français signalé par la liste	Nom normalisé retenu
Sdmr P.	<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	Érable sycomore
Sdmr P.	<i>Achillea millefolium</i>	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Achillée millefeuille
Sdmr P.	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante	Ailante faux-vernis-du-Japon
Sdmr P.	<i>Amaranthus deflexus</i>	<i>Amaranthus deflexus</i> L.	Amarante couchée	Amarante couchée
Sdmr P.	<i>Anagallis arvensis</i>	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	Mouron rouge	Mouron des champs
Sdmr P.	<i>Aphanes arvensis</i>	<i>Aphanes arvensis</i> L.	Alchémille des champs	Aphanès des champs
Sdmr P.	<i>Arabidopsis thaliana</i>	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette des dames	Arabette des dames
Sdmr P.	<i>Arctium minus</i>	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Bardane (Petite)	Bardane à petites têtes
sdmr P.	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	Sabline feuille-de-serpolet
Sdmr P.	<i>Artemisia annua</i>	<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle	Armoise annuelle
Sdmr P.	<i>Artemisia vulgaris</i>	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	Armoise commune
Sdmr P.	<i>Asplenium ruta-muraria</i>	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue-des-murailles	Asplénium rue-des-murailles
Sdmr P.	<i>Asplenium trichomanes</i>	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Capillaire rouge	Asplénium capillaire
sdmr P.	<i>Bellis perennis</i>	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	Pâquerette vivace
Sdmr P.	<i>Bromus hordeaceus</i>	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	Brome mou
sdmr P.	<i>Bromus sterilis</i>	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	Brome stérile
Sdmr P.	<i>Buddleja davidii</i>	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre aux papillons	Buddléia arbre-aux-papillons
Sdmr P.	<i>Calystegia sepium</i>	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies	Liseron des haies
Sdmr P.	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	<i>Capsella bursa-pastoris</i> subsp. <i>bursa-</i> <i>pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	Capselle bourse-à-pasteur type
sdmr P.	<i>Cardamine hirsuta</i>	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	Cardamine hérissée
Sdmr P.	<i>Cerastium fontanum</i>	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun	Céaiste des fontaines
Sdmr P.	<i>Cerastium glomeratum</i>	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céaiste aggloméré	Céaiste aggloméré(e)
Sdmr P.	<i>Chelidonium majus</i>	<i>Chelidonium majus</i> L.	Herbe-aux-verrues	Chéridoine majeure
Sdmr P.	<i>Chenopodium album</i>	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	Chénopode blanc
Sdmr P.	<i>Chenopodium murale</i>	<i>Chenopodium murale</i> L.	Chénopode des murs	Chénopode des murs
Sdmr P.	<i>Cirsium arvense</i>	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	Cirse des champs
Sdmr P.	<i>Cirsium vulgare</i>	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	Cirse commun
Sdmr P.	<i>Clematis vitalba</i>	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	Clématite vigne-blanche
Sdmr P.	<i>Convolvulus arvensis</i>	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	Liseron des champs
Sdmr P.	<i>Conyza canadensis</i>	<i>Erigeron canadensis</i> L.	Vergerette du Canada	Vergerette du Canada
Sdmr P.	<i>Conyza sumatrensis</i>	<i>Erigeron sumatrensis</i> L.	Vergerette de Sumatra	Vergerette de Sumatra
Sdmr P.	<i>Crepis capillaris</i>	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	Crépis capillaire
Sdmr P.	<i>Crepis setosa</i>	<i>Crepis setosa</i> Haller f.	Crépide hérissée	Crépis à soies
Sdmr P.	<i>Cymbalaria muralis</i>	<i>Cymbalaria muralis</i> P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	Cymbalaire des murailles	Cymbalaire des murs
sdmr P.	<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Dactyle aggloméré
Sdmr P.	<i>Daucus carota</i>	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	Carotte sauvage
A1-Dicots	<i>Delphinium requienii</i> DC. Dauphinelle	<i>Delphinium pictum</i> subsp. <i>requienii</i> (DC.) Arcana.	(Pied d'alouette) de Requier	Dauphinelle de Requier
A2-Dicots	<i>Delphinium staphisagria</i> L. Staphysaigre.	<i>Delphinium staphisagria</i> L.	Herbe aux poux	Dauphinelle staphisaigre
A1-Dicots	<i>Delphinium verdunense</i> Balbis.	<i>Delphinium verdunense</i> Balbis.	Pied d'alouette de Bresse	Dauphinelle de Verdun
A1-Dicots	<i>Dianthus gallicus</i> Pers.	<i>Dianthus hyssopifolius</i> subsp. <i>gallicus</i> (Pers.) Lainz & Muñoz Garm.	Oeillet de France, Oeillet des dunes	Oeillet de France
A2-Dicots	<i>Dianthus superbus</i> L.	<i>Dianthus superbus</i> L.	Oeillet magnifique	Oeillet superbe
Sdmr P.	<i>Digitaria sanguinalis</i>	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	Digitaire sanguine
A1-Ptérido	<i>Diphasiastrum alpinum</i> (L.) Holub	<i>Diphasiastrum alpinum</i> (L.) Holub	Lycopode des Alpes	Lycopode des Alpes
A1-Ptérido	<i>Diphasiastrum complanatum</i> (L.) Holub s.l.	<i>Diphasiastrum complanatum</i> (L.) Holub s.l.	Lycopode aplati du groupe <i>complanatum</i>	Lycopode aplati
A1-Ptérido	<i>Diphasiastrum tristachyum</i> (Pursh) Holub	<i>Diphasiastrum tristachyum</i> (Pursh) Holub	Lycopode petit-cyprès	Lycopode petit-cyprès
Sdmr P.	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.	Diplotaxe vulgaire	Diplotaxis à feuilles grêles
A1-Dicots	<i>Draba incana</i> L.	<i>Draba incana</i> L.	Drave blanchâtre	Drave blanchâtre
A1-Dicots	<i>Dracocephalum austriacum</i> L.	<i>Dracocephalum austriacum</i> L.	Dracocéphale d'Autriche	Dracocéphale d'Autriche
A2-Dicots	<i>Drosera anglica</i> Hudson	<i>Drosera anglica</i> Hudson	Rossolis à feuilles longues	Droséra d'Angleterre
A2-Dicots	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Rossolis à feuilles rondes	Droséra feuille-ronde
A1-Ptérido	<i>Dryopteris aemula</i> O. Kuntze.	<i>Dryopteris aemula</i> O. Kuntze.	Polystic atlantique	Dryopteris trompeur ?
Sdmr P.	<i>Dryopteris filix-mas</i>	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	Dryoptéris fougère-mâle
A1-Ptérido	<i>Dryopteris tyrrenna</i> Fraser- Jenkins	<i>Dryopteris tyrrenna</i> Fraser-Jenk. & Reichst.	Dryoptéris tyrrhénienne	Dryoptéris méditerranéen(ne)
Sdmr P.	<i>Duchesnea indica</i>	<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier d'Inde	Fraisier d'inde
A1-Dicots	<i>Echinopartum horridum</i> (Vahl) Rothm.	<i>Echinopartum horridum</i> (Vahl) Rothm.	Genêt très épineux	Genêt très épineux

A1-Dicots	<i>Elatine brochonii</i> Clavaud.	<i>Elatine brochonii</i> Clavaud.	Elatine de Brochon	Élatine de Brochon
A1-Monocots	<i>Elymus arenarius</i> Hochts.	<i>Leymus arenarius</i> (L.) Hochst.	Seigle de mer, Grand Oyat	Élyme seigle-de-mer
Sdmr P.	<i>Epilobium tetragonum</i>	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à tige carrée	Epilobe à tige carrée
A1-Monocots	<i>Epipogon aphyllum</i> Swartz.	<i>Epipogium aphyllum</i> Sw.	Epipogon sans feuilles	Epipogon sans feuilles
A1-Dicots	<i>Erica eriqena</i> R. Ross.	<i>Erica eriqena</i> R. Ross.	Bruyère de la Méditerranée	Bruyère occidentale
A1-Dicots	<i>Erica lusitanica</i> Rudolphi.	<i>Erica lusitanica</i> Rudolphi.	Bruyère du Portugal	Bruyère du Portugal
A1-Dicots	<i>Erinacea anthyllis</i> Lmk.	<i>Erinacea anthyllis</i> Link.	Cytise hérisson	Erinacée fausse-anthyllis
A1-Monocots	<i>Eriophorum gracile</i> Koch ex Roth.	<i>Eriophorum gracile</i> Koch ex Roth.	Linaigrette grêle	Linaigrette grêle
A1-Dicots	<i>Erodium manescavii</i> Cosson.	<i>Erodium manescavii</i> Cosson.	Erodium (Bec de grue) de Manescot	Érodium de Manescot
A1-Dicots	<i>Erodium rodiei</i> (Br.-Bl.) Poirion.	<i>Erodium rodiei</i> (Br.-Bl.) Poirion.	Erodium de Rodié	Érodium de Rodié
A1-Dicots	<i>Eryngium alpinum</i> L.	<i>Eryngium alpinum</i> L.	Panicaut des Alpes, Etoile des Alpes	Panicaut des Alpes
A1-Dicots	<i>Eryngium viviparum</i> Gay.	<i>Eryngium viviparum</i> Gay.	Panicaut nain vivipare	Panicaut vivipare
A1-Dicots	<i>Euphorbia graminifolia</i> Vill.	<i>Euphorbia graminifolia</i> Vill.	Euphorbe à feuilles de graminées	Euphorbe à feuille de graminée
A2-Dicots	<i>Euphorbia pepelis</i> L.	<i>Euphorbia pepelis</i> L.	Euphorbe Peplis	Euphorbe pepelis
Sdmr P.	<i>Euphorbia pepus</i>	<i>Euphorbia pepus</i> L.	Euphorbe des jardins	Euphorbe des jardins
A1-Dicots	<i>Evax carpetana</i> Lange.	<i>Filago carpetana</i> (Lange) Chrtk & Holub	Evax de Cavanillès	Cotonnière de Carpétanie
A1-Dicots	<i>Evax rotundata</i> Moris.	<i>Filago tyrrhenica</i> Chrtk & Holub	Evax de Corse	Cotonnière de Corse
Sdmr P.	<i>Fallopia convolvulus</i>	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve	Renouée faux-liseron	Renouée faux-liseron
A1-Monocots	<i>Fritillaria orientalis</i> Adans in Web. fil. ex Mohr.	<i>Fritillaria orientalis</i> Adans in Web. fil. ex Mohr.	Fritillaire de Caussols	Fritillaire d'Orient
A1-Monocots	<i>Gagea arvensis</i> (Pers.) Dumort.	<i>Gagea minima</i> (L.) Ker Gawl.	Gagée des champs	Gagée des champs
A1-Monocots	<i>Gagea bohemica</i> (Zauscher) Schultes	<i>Gagea bohemica</i> (Zauscher) Schultes	Gagée de Bohème	Gagée de bohème
A1-Monocots	<i>Gagea minima</i> (L.) Ker-Gawler	<i>Gagea minima</i> (L.) Ker-Gawler	Petite gagée	Gagée naine
A1-Monocots	<i>Gagea spathacea</i> (Hayne) Salisb.	<i>Gagea spathacea</i> (Hayne) Salisb.	Gagée à spathe	Gagée à spathe
Sdmr P.	<i>Galinsoga parviflora</i>	<i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	Galinsoga à petites fleurs	Galinsoga à petites fleurs
Sdmr P.	<i>Galinsoga quadriradiata</i>	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Galinsoga cilié	Galinsoga cilié
Sdmr P.	<i>Galium aparine</i>	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet grateron	Gaillet gratteron
A1-Dicots	<i>Galium trifidum</i> L.	<i>Galium trifidum</i> L.	Gaillet trifide	Gaillet trifide ou Gaillet trois-têtes
A1-Dicots	<i>Garidella nigellastrum</i> L.	<i>Garidella nigellastrum</i> L.	Garidelle fausse-nigelle	Garidelle fausse-nigelle
A1-Dicots	<i>Gentiana ligustica</i> R. de Vilm. & Chopinet	<i>Gentiana ligustica</i> R. de Vilm. & Chopinet	Gentiane ligure	Gentiane de Ligurie
A1-Dicots	<i>Gentiana utriculosa</i> L.	<i>Gentiana utriculosa</i> L.	Gentiane à calice renflé	Gentiane à calice renflé
A1-Dicots	<i>Gentianella amarella</i> Börner.	<i>Gentianella amarella</i> (L.) Börner.	Gentiane amère	Gentiane amère
A1-Dicots	<i>Gentianella uliginosa</i> Börner.	<i>Gentianella uliginosa</i> Börner.	Gentiane des marais	Gentiane des marais
A1-Dicots	<i>Geranium argenteum</i> L.	<i>Geranium argenteum</i> L.	Géranium à feuilles argentées	Géranium argenté
Sdmr P.	<i>Geranium dissectum</i>	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	Géranium découpé
A1-Dicots	<i>Geranium endressii</i> Gay.	<i>Geranium endressii</i> Gay.	Géranium d'Endress	Géranium d'Endress
Sdmr P.	<i>Geranium molle</i> L.	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	Géranium mou
Sdmr P.	<i>Geranium pusillum</i> L.	<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	Géranium fluet
Sdmr P.	<i>Geranium robertianum</i>	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium Herbe à Robert	Géranium herbe-à-robert
Sdmr P.	<i>Geranium rotundifolium</i>	<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	Géranium mauvette ?
A1-Dicots	<i>Geum heterocarpum</i> Boiss.	<i>Geum heterocarpum</i> Boiss.	Benoîte à fruits divers	Benoîte à fruits divers
Sdmr P.	<i>Geum urbanum</i>	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte des villes	Benoîte des villes
A1-Monocots	<i>Gladiolus dubius</i> Guss.	<i>Gladiolus dubius</i> Guss.	Glaïeul douteux	Glaïeul douteux
A1-Monocots	<i>Gladiolus palustris</i> Gaudin.	<i>Gladiolus palustris</i> Gaudin.	Glaïeul des marais	Glaïeul des marais
Sdmr P.	<i>Glechoma hederacea</i>	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	Glécome lierre-terrestre
A2-Dicots	<i>Gratiola officinalis</i> L.	<i>Gratiola officinalis</i> L.	Gratiolle officinale	Gratiolle officinale
A1-Dicots	<i>Halimione pedunculata</i> Aellen.	<i>Halimione pedunculata</i> (L.) Aellen.	Obione à fruit pédonculé	Obione à fruit pédonculé
A1-Monocots	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) O. Kuntze.	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) O. Kuntze.	Malaxis des tourbières	Malaxis des marais
Sdmr P.	<i>Hedera helix</i>	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	Lierre grimpant
A1-Dicots	<i>Hedysarum boutignyanum</i> Alleiz.	<i>Hedysarum hedysaroides</i> subsp. <i>boutignyanum</i> (A. Camus) Jauzein	Sainfoin de Boutigny	Sainfoin de Boutigny
A1-Dicots	<i>Helianthemum lavandulaefolium</i> Miller. (<i>Helianthemum lavandulifolium</i>)	<i>Helianthemum syriacum</i> (Jacq.) Dum.Cours.	Hélianthème (Fleur de soleil) à feuilles de lavande	Hélianthème de Syrie
A2-Dicots	<i>Helichrysum arenarium</i> Moench.	<i>Helichrysum arenarium</i> (L.) Moench.	Immortelle des sables	Hélichryse des sables

A2-Dicots	<i>Helleborus niger L.</i>	<i>Helleborus niger L.</i>	Rose de Noël	Hellébore rose-de-noël
A1-Dicots	<i>Heracleum minimum Lamarck</i>	<i>Heracleum pumilum Vill.</i>	Berce naine	Berce naine
Sdmr P.	<i>Heracleum sphondylium</i>	<i>Heracleum sphondylium L.</i>	Berce commune	Berce commune
A1-Monocots	<i>Hermodactylus tuberosus Miller.</i>	<i>Iris tuberosa L.</i>	Iris tubéreux	Iris tubéreux
A1-Dicots	<i>Herniaria latifolia Lapeyr. ssp. litardierei Gamis</i>	<i>Herniaria litardierei (Gamisans) Greuter & Burdet</i>	Herniaire de Litardière	Herniaire de Litardière
A1-Dicots	<i>Heteropogon contortus (L.) Beauv. ex Roemer et Schultes</i>	<i>Heteropogon contortus (L.) Beauv. ex Roemer et Schultes</i>	Herbe barbue, Andropogon	Hétéropogon tordu
A1-Dicots	<i>Hibiscus palustris L. Kermie</i>	<i>Hibiscus palustris L.</i>	rose des marais	Hibiscus des marais
A1-Dicots	<i>Hieracium eriophorum Saint-Amans.</i>	<i>Hieracium eriophorum Saint-Amans.</i>	Epervière des dunes	Epervière des dunes
A1-Monocots	<i>Hierochloa odorata (L.) Beauv.</i>	<i>Hierochloa odorata (L.) Beauv.</i>	Avoine odorante	Hiérochloé odorant(e)
sdmr P.	<i>Hordeum murinum</i>	<i>Hordeum murinum L.</i>	Orge des rats	Orge des rats
A1-Ptérido	<i>Hymenophyllum tunbridgense Sm.</i>	<i>Hymenophyllum tunbridgense (L.) Sm.</i>	Hymenophyllum de Tonbridge	Hyménophyllum de Tunbridge
A1-Ptérido	<i>Hymenophyllum wilsonii Hooker.</i>	<i>Hymenophyllum wilsonii Hooker.</i>	Hymenophyllum de Wilson	Hyménophylle de Wilson
Sdmr P.	<i>Hypochaeris radicata</i>	<i>Hypochaeris radicata L.</i>	Porcelle enracinée	Porcelle enracinée
A1-Dicots	<i>Iberis aurosica Chaix.</i>	<i>Iberis aurosica Chaix.</i>	Corbeille d'argent du mont Aurouse	Ibérus du mont Aurouze
A1-Dicots	<i>Inula bifrons L.</i>	<i>Inula bifrons L.</i>	Inule variable	Inule deux-faces
A1-Dicots	<i>Inula helenioides DC.</i>	<i>Inula helenioides DC.</i>	Inule fausse-aunée	Inule fausse-aunée
A1-Monocots	<i>Iris aphylla L.</i>	<i>Iris aphylla L.</i>	Iris sans feuilles	Iris sans-feuilles
A1-Monocots	<i>Iris sisyrynchium L. (Iris sisyrynchium)</i>	<i>Moraea sisyrynchium (L.) Ker Gawl.</i>	Iris faux-Sisyrynque	Iris faux-Sisyrynque
A1-Monocots	<i>Iris xiphium L.</i>	<i>Iris xiphium L.</i>	Iris d'Espagne	Iris d'Espagne
A1-Dicots	<i>Isatis alionii P.W. Ball</i>	<i>Isatis alpina Vill.</i>	Pastel des Alpes	Pastel des Alpes
A1-Ptérido	<i>Isoetes lacustris L.</i>	<i>Isoetes lacustris L.</i>	Isoète des lacs	Isoète lacustre
A1-Ptérido	<i>Isoetes setacea Lam.</i>	<i>Isoetes setacea Lam.</i>	Isoète grêle	Isoète grêle
A1-Ptérido	<i>Isoetes velata A. Braun</i>	<i>Isoetes velata A. Braun</i>	Isoète voilé	Isoète voilé
A1-Monocots	<i>Juncus pyrenaicus Timb. Lagr. Et Jambemat.</i>	<i>Juncus pyrenaicus Timb. Lagr. Et Jambemat.</i>	Jonc des Pyrénées	Jonc des Pyrénées
A1-Dicots	<i>Jurinea humilis D.C.</i>	<i>Jurinea humilis (Desf.) D.C.</i>	Serratule naine	Jurinée naine
A1-Dicots	<i>Kosteletzkya pentacarpos (L.) Ledeb.</i>	<i>Kosteletzkya pentacarpos (L.) Ledeb.</i>	Hibiscus à cinq fruits	Hibiscus cinq-fruits
sdmr P.	<i>Lactuca serriola</i>	<i>Lactuca serriola L.</i>	Laitue scariole	Laitue scarole
Sdmr P.	<i>Lamium album</i>	<i>Lamium album L.</i>	Lamier blanc	Lamier blanc
Sdmr P.	<i>Lamium amplexicaule</i>	<i>Lamium amplexicaule L.</i>	Lamier amplexicaule	Lamier à feuilles embrassantes
Sdmr P.	<i>Lamium purpureum</i>	<i>Lamium purpureum L.</i>	Lamier pourpre	Lamier pourpre
Sdmr P.	<i>Lapsana communis</i>	<i>Lapsana communis L.</i>	Lampagne commune	Lapsane commune
A1-Dicots	<i>Laser trilobum Borkh.</i>	<i>Laser trilobum (L.) Borkh. ex P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.</i>	Laser à feuilles à trois lobes	Laser à trois lobes
A1-Dicots	<i>Lathyrus maritimum Big. (Lathyrus maritimus)</i>	<i>Lathyrus japonicus subsp. maritimus (L.) P.W.Ball</i>	Gesse de mer	Gesse maritime
A1-Dicots	<i>Lavatera maritima Gouan.</i>	<i>Malva wigandii (Alef.) M.F.Roy</i>	Lavatère maritime	Mauve de Wigand ou Lavatère maritime ?
A1-Dicots	<i>Legousia castellana Sampaio.</i>	<i>Legousia scabra (Lowe) Gamisans</i>	Spéculaire de Castille	Spéculaire de Castille
Sdmr P.	<i>Lepidium ruderales</i>	<i>Lepidium ruderales L.</i>	Passerage des décombres	Passerage des décombres
Sdmr P.	<i>Lepidium squamatum</i>	<i>Lepidium squamatum Forssk.</i>	Corne-de-cerf écaillée	Passerage écailléux
A1-Dicots	<i>Leucanthemum crassifolium (Lange) Willk.</i>	<i>Leucanthemum ircutianum subsp. crassifolium (Lange) Vogt</i>	Marguerite à feuilles épaisses	Marguerite feuille-épaisse
A1-Monocots	<i>Leucojum aestivum L.</i>	<i>Leucojum aestivum L.</i>	Nivéole d'été	Nivéole d'été
A1-Monocots	<i>Leucojum nicaeense Ardoino. (Leucojum nicaeense)</i>	<i>Acis nicaeensis (Ardoino) Lledo, A.P.Davis & M.B.Crespo</i>	Nivéole de Nice	Nivéole de Nice
A1-Dicots	<i>Leuzea rhapontica (L.) J. Holub.</i>	<i>Rhaponticum scariosum Lam.</i>	Rhapontique des Alpes	Rhapontique écaillée
A1-Dicots	<i>Ligularia sibirica Coss.</i>	<i>Ligularia sibirica Cass.</i>	Ligulaire (Séneçon) de Sibérie	Ligulaire de Sibérie
A1-Dicots	<i>Limoniastrum monopetalum (Li.) Boiss.</i>	<i>Limoniastrum monopetalum (Li.) Boiss.</i>	Grand statice, Limoniastrum	Limoniastrum grand-statice
A1-Dicots	<i>Limonium cordatum (L.) Mill.</i>	<i>Limonium cordatum (L.) Mill.</i>	Statice à feuilles cordées	Statice feuille-en-coeur
A1-Dicots	<i>Limonium dictyoctadum O. Kuntze.</i>	<i>Limonium strictissimum (Salzm.) Arrigoni</i>	Statice à rameaux raides	Statice à rameaux raides
A1-Dicots	<i>Linaria commutata Bernh. Ex Reichenb.</i>	<i>Kickxia commutata subsp. commutata</i>	Linaire grecque	Linaire grecque type
A1-Dicots	<i>Linaria flava (Poir.) Desf.</i>	<i>Linaria flava (Poir.) Desf.</i>	Linaire jaunâtre	Linaire jaunâtre
Sdmr P.	<i>Linaria vulgaris</i>	<i>Linaria vulgaris Mill.</i>	Linaire commune	Linaire commune
A1-Dicots	<i>Lindernia procumbens (Krocker) Philcox</i>	<i>Lindernia palustris Hartmann</i>	Lindernie couchée	Lindernie des marais
A1-Dicots	<i>Linnaea borealis L.</i>	<i>Linnaea borealis L.</i>	Linnée boréale	Linnée boréale

A1-Monocots	<i>Liparis loeselii</i> L.C.M. Richard.	<i>Liparis loeselii</i> (L.) Rich.	Liparis de Loesel	Liparis de Loesel
A1-Dicots	<i>Lithodora prostrata</i> (Loisel.) Griseb.	<i>Glandora prostrata</i> (Loisel.) D.C.Thomas	Grémil à rameaux étalés	Grémil couché
A1-Dicots	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	Littorelle à une fleur	Littorelle uniflore
A1-Dicots	<i>Lobelia dortmanna</i> L.	<i>Lobelia dortmanna</i> L.	Lobelia de Dortmann	Lobelia de Dortmann
A1-Dicots	<i>Loeflingia hispanica</i> L.	<i>Loeflingia hispanica</i> L.	Loeflingie d'Espagne	Loeflingie d'Espagne
A1-Monocots	<i>Lolium parabolicae</i> Sennen ex Sampaio.	<i>Lolium parabolicae</i> Sennen ex Sampaio.	Ivraie du Portugal	Ray-grass du Portugal (ou Ivraie de la parabole ?)
Sdmr P.	<i>Lolium perenne</i>	<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-Grass	Ivraie vivace
Sdmr P.	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier	Lotier corniculé
A1-Monocots	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant	Luronium nageant
A1-Ptérido	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) C. Bömer.	<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières	Lycopode inondé
A1-Dicots	<i>Lysimachia ephemerum</i> L.	<i>Lysimachia ephemerum</i> L.	Lysimaque à feuilles de saule	Lysimaque éphémère
A1-Dicots	<i>Lysimachia thyrsiflora</i> L.	<i>Lysimachia thyrsiflora</i> L.	Lysimaque à fleurs à épi	Lysimaque fleur-en-épi
A1-Dicots	<i>Lythrum thesioides</i> Bieb.	<i>Lythrum thesioides</i> Bieb.	Salicaire faux-thésion	Salicaire faux-thésium
A1-Dicots	<i>Lythrum tribracteatum</i> Salzm. Ex Sprengel.	<i>Lythrum tribracteatum</i> Salzm. Ex Sprengel.	Salicaire à trois bractées	Salicaire trois-bractées
Sdmr P.	<i>Mahonia aquifolium</i>	<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia faux-houx	Mahonia faux-houx
Sdmr P.	<i>Malva neglecta</i>	<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Mauve à feuilles rondes	Mauve négligée
Sdmr P.	<i>Malva sylvestris</i>	<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sylvestre	Mauve des bois
Sdmr P.	<i>Matricaria discoidea</i>	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	Matricaire en disque
Sdmr P.	<i>Matricaria perforata</i>	<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip.	Matricaire inodore	Matricaire inodore
Sdmr P.	<i>Matricaria recutita</i>	<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	Matricaire camomille
Sdmr P.	<i>Medicago lupulina</i>	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	Luzerne lupuline
Sdmr P.	<i>Mercurialis annua</i>	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	Mercuriale annuelle
Sdmr P.	<i>Mycelis muralis</i>	<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn.	Laitue des murailles	Laitue des murs
Sdmr P.	<i>Oxalis corniculata</i>	<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalide corniculée	Oxalis corniculé
Sdmr P.	<i>Papaver rhoeas</i>	<i>Papaver rhoeas</i> subsp. <i>rhoeas</i>	Coquelicot	Pavot coquelicot type
Sdmr P.	<i>Parietaria judaica</i>	<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire de Judée	Pariétaire judaïque ou de Judée...?
Sdmr P.	<i>Paulownia tomentosa</i>	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud.	Paulownia	Paulownia tomenteux
Sdmr P.	<i>Phlomis lychnitis</i>	<i>Phlomis lychnitis</i> L.	NC	Phlomis lychnite
Sdmr P.	<i>Phyllitis scolopendrium</i>	<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	Scolopendre officinale	Asplénium scolopendre
Sdmr P.	<i>Picris echioides</i>	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	Picride fausse-vipérine	Picride fausse-vipérine
Sdmr P.	<i>Picris hieracioides</i>	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	Picris fausse-épervière
Sdmr P.	<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	Plantain lancéolé
Sdmr P.	<i>Plantago major</i>	<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain	Plantain majeur
Sdmr P.	<i>Poa annua</i>	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	Pâturin annuel
Sdmr P.	<i>Polycarpon tetraphyllum</i>	<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L.	Polycarpon à quatre feuilles	Polycarpon quatre-feuilles
Sdmr P.	<i>Polygonum aviculare</i>	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	Renouée des oiseaux
Sdmr P.	<i>Polygonum persicaria</i>	<i>Persicaria maculosa</i> Gray.	Renouée persicaire	Persicaire tachetée
Sdmr P.	<i>Portulaca oleracea</i>	<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier potager	Pourpier maraîcher
Sdmr P.	<i>Potentilla reptans</i>	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	Potentille rampante
Sdmr P.	<i>Prunella vulgaris</i>	<i>Prunella vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	Brunelle commune	Brunelle commune type
Sdmr P.	<i>Ranunculus acris</i>	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule acre	Renoncule âcre
Sdmr P.	<i>Ranunculus repens</i>	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	Renoncule rampante
Sdmr P.	<i>Rubus sp.</i>	?	Ronce	-
Sdmr P.	<i>Rumex crispus</i>	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	Patience crépue
Sdmr P.	<i>Rumex obtusifolius</i>	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	Patience sauvage
Sdmr P.	<i>Sagina apetala</i>	<i>Sagina apetala</i> Ard.	Sagine apétale	Sagine apétale
Sdmr P.	<i>Sagina procumbens</i>	<i>Sagina procumbens</i> L.	Sagine couchée	Sagine couchée
Sdmr P.	<i>Saxifraga tridactylites</i>	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Saxifrage à trois doigts	Saxifrage trois-doigts
Sdmr P.	<i>Sedum acre</i>	<i>Sedum acre</i> subsp. <i>acre</i>	Orpin acre	Orpin poivre-des-murailles type
Sdmr P.	<i>Sedum album</i>	<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc	Orpin blanc
Sdmr P.	<i>Senecio jacobaea</i>	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn.	Séneçon jacobée	Jacobée commune
Sdmr P.	<i>Senecio vulgaris</i>	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	Séneçon commun
Sdmr P.	<i>Sherardia arvensis</i>	<i>Sherardia arvensis</i> L.	Rubéole des champs	Rubéole des champs
Sdmr P.	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	Silène compagnon-blanc
Sdmr P.	<i>Sinapis arvensis</i>	<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	Moutarde des champs ?
Sdmr P.	<i>Sisymbrium irio</i>	<i>Sisymbrium irio</i> L.	Sisymbre irio	Sisymbre irio
Sdmr P.	<i>Sisymbrium officinale</i>	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal	Sisymbre herbe-aux-chantres
Sdmr P.	<i>Solanum dulcamara</i>	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	Morelle douce-amère
Sdmr P.	<i>Solanum nigrum</i>	<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	Morelle noire
Sdmr P.	<i>Sonchus asper</i>	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron âpre	Laiteron âpre
Sdmr P.	<i>Sonchus oleraceus</i>	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher	Laiteron maraîcher
Sdmr P.	<i>Stellaria media</i>	<i>Stellaria media</i> subsp. <i>media</i>	Mouron des oiseaux	Stellaire intermédiaire type
Sdmr P.	<i>Taraxacum Section ruderalia</i>	?	Pissenlit commun	Pissenlit commun

Sdmr P.	<i>Torilis nodosa</i>	<i>Torilis nodosa (L.) Gaertn.</i>	Torilis noueux	Torilis noueux
Sdmr P.	<i>Trifolium pratense</i>	<i>Trifolium pratense L.</i>	Trèfle des prés	Trèfle des prés
Sdmr P.	<i>Trifolium repens</i>	<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle rampant	Trèfle rampant
Sdmr P.	<i>Urtica dioica</i>	<i>Urtica dioica L.</i>	Ortie dioïque	Ortie dioïque
Sdmr P.	<i>Urtica urens</i>	<i>Urtica urens L.</i>	Ortie brûlante	Ortie brûlante
Sdmr P.	<i>Verbena officinalis</i>	<i>Verbena officinalis L.</i>	Verveine officinale	Verveine officinale
Sdmr P.	<i>Veronica arvensis</i>	<i>Veronica arvensis L.</i>	Véronique des champs	Véronique des champs
Sdmr P.	<i>Veronica chamaedrys</i>	<i>Veronica chamaedrys L.</i>	Véronique petit-chêne	Véronique petit-chêne
sdmr P.	<i>Veronica hederifolia</i>	<i>Veronica hederifolia L.</i>	Véronique à feuilles de lierre	Véronique feuille-de-lierre
Sdmr P.	<i>Veronica persica</i>	<i>Veronica persica Poir.</i>	Véronique de Perse	Véronique de Perse
Sdmr P.	<i>Veronica serpyllifolia</i>	<i>Veronica serpyllifolia L.</i>	Véronique à feuilles de serpolet	Véronique feuille-de-serpolet
Sdmr P.	<i>Vicia sativa</i>	<i>Vicia sativa L.</i>	Vesce cultivée	Vesce cultivée
Sdmr P.	<i>Viola odorata L.</i>	<i>Viola odorata L.</i>	Violette odorante	Violette odorante

Légende :

sdmr P. = "sauvage de ma rue" Paris

A1-Dicots = Annexe I, Dicotylédones de l'arrêté de protection nationale

A2- Dicots = Annexe II, Dicotylédones de l'arrêté de protection nationale

A1-Monocots = Annexe I, Monocotylédones de l'arrêté de protection nationale

A1-Pterido = Annexe I, Ptéridophytes de l'arrêté de protection nationale

BD = Base de Données

Résumé : Depuis bien longtemps pour nommer une plante, le botaniste utilise le nom scientifique de l'espèce en latin. Le non-botaniste, qui connaît rarement le nom latin, préfère généralement nommer la plante par un nom en langue vernaculaire, tiré d'usage et souvent propre à une région. Cependant, les noms vernaculaires portent généralement à confusion. En effet, ils ne couvrent pas toute la flore et sont souvent multiples pour une même plante ou unique pour désigner plusieurs plantes. Aujourd'hui, dans un contexte de crise de la biodiversité, la communication pour sa préservation entre les botanistes et le grand public est de plus en plus nécessaire et nécessite d'identifier une plante par un nom français unique. Afin d'essayer de résoudre ce problème nous suggérons donc d'établir un nom normalisé en français pour chaque espèce et sous-espèce. Guidé par des travaux similaires menés pour la flore canadienne par G.Lamoureux et son équipe en 2003, nous proposons ici un guide de nomenclature normalisée pour les trachéophytes de France métropolitaine. Afin de justifier ce guide et de mettre en valeur les points faibles et les points forts de cette innovation, 232 espèces et sous-espèces sont testés dans le but de leur attribuer un nom normalisé. Enfin nous discutons sur la mise en place et la légitimité des noms normalisés et de ce guide.

Mots clés : nomenclature botanique, phytonymie, nom normalisé, nom vernaculaire, nom français.

Abstract: Since the early days, botanists have used Latin as a scientific name for plant species. To the general public, the Latin names used by botanists are often confusing, and consequently, depending on the specific regions of France, most people tend to use a vernacular term to define different plants. Often, the names/terms commonly used by the general public are vague and confusing. They tend not to cover the flora, and often, multiple plants are given the same name. Today this biodiversity crisis has led to the need for botanists and the general public alike, to use the same terms to define plants. In an attempt to achieve this, we therefore suggest to establish a standardized name in French for each species and subspecies. Guided by similar work for the Canadian flora directed by G.Lamoureux and his team in 2003, we propose a guide to standard nomenclature for Tracheophytes of France. To verify this guide and to highlight the weaknesses as well as strengths of this innovation, 232 species and subspecies have been tested in order to assign standard names. In conclusion, I have highlighted the implementations and legitimacy of standardized names for this guide.

Tags: Botanical nomenclature, phytonymy, standardized name, vernacular name, French name.